Nations Unies

S/PV.3679



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3679e séance

Jeudi 11 juillet 1996, à 15 h 15

New York

Président :	M. Dejammet	(France)
Membres :	Allemagne	M. Henze
	Botswana	M. Legwaila
	Chili	M. Somavía
	Chine	M. Wang Xuexian
	Égypte	M. Awaad
	États-Unis d’Amérique	M. Inderfurth
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	Guinée-Bissau	M. Queta
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Wibisono
	Italie	M. Ferrarin
	Pologne	M. Włosowicz
	République de Corée	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	Sir John Weston

Ordre du jour

La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) (S/1996/503)

96-85920 (F)



La séance est ouverte à 15 h 40.

Expression de sympathie au Gouvernement et au peuple chinois à l'occasion des récentes inondations en Chine

Le Président : Je voudrais commencer par offrir au Gouvernement et au peuple chinois, au nom du Conseil de sécurité, mes très sincères condoléances pour les nombreuses victimes et les dommages importants qu'ont faits les récentes inondations en Chine.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) (S/1996/503)

Le Président : Je voudrais informer les Membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Angola, du Brésil, du Cap-Vert, du Malawi, du Mozambique, du Portugal, de la République-Unie de Tanzanie, de la Tunisie et du Zimbabwe, des lettres dans lesquelles ces représentants demandent à être invités à participer au débat sur le point inscrit à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Carneiro (Angola) prend place à la table du Conseil; M. Jele (Afrique du Sud); M. Lamamra (Algérie), M. Amorim (Brésil), M. Leao Monteiro (Cap-Vert), M. Rubadiri (Malawi), M. dos Santos (Mozambique), M. Catarino (Portugal), M. Mwakawago (République-Unie de Tanzanie), M. Abdellah (Tunisie) et M. Mapuranga (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), document S/1996/503. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1996/536, qui contient le texte d'un projet de résolution établi au cours des consultations préalables du Conseil.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/1996/494, qui contient le texte d'une note verbale datée du 26 juin 1996, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une lettre datée du 17 juin 1996, adressée au Secrétaire général par le Président de la République d'Angola.

Le premier orateur est le Vice-Ministre sans portefeuille de l'Angola, S. E. le général Higino Carneiro. Je lui souhaite la bienvenue et je lui donne la parole.

M. Carneiro (Angola) (*parle en portugais; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, je voudrais, avant toute chose, vous remercier de l'occasion qui m'est offerte de présenter aux membres du Conseil de sécurité les vues du Gouvernement de la République d'Angola sur l'étape actuelle de l'évolution et sur les perspectives du processus de paix en cours dans mon pays, processus qui vient d'entrer dans une phase cruciale et décisive.

Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, au nom du Gouvernement de la République d'Angola, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Je voudrais également transmettre nos salutations à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Nabil Elaraby, pour la manière dynamique dont il a mené les activités du Conseil pendant la durée de son mandat. Je voudrais également saisir cette occasion pour réitérer notre gratitude au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour le travail qu'il accomplit, et remercier son Représentant spécial pour l'Angola, Me Alioune Blondin Beye, ainsi que les trois pays observateurs — les États-Unis d'Amérique, la Russie et le Portugal — des efforts qu'ils déploient en faveur de la paix en Angola.

Il y a deux ans environ, alors que nous entreprenions le processus de mise en oeuvre du Protocole de Lusaka, nous étions conscients de sa complexité ainsi que des obstacles et des difficultés qui nous attendaient. Nous avions toutefois espéré que nous serions aujourd'hui à un stade beaucoup plus avancé dans l'application du processus de paix et avions prié pour cela. Nous pensions que la paix aurait été

rétablie et que la réconciliation nationale serait la principale priorité de mon gouvernement. C'est pourquoi nous avions axé tous nos efforts dès le début sur cet objectif.

Malgré ces efforts, le processus a été trop lent; les raisons en sont bien connues d'UNAVEM III et des membres du Conseil qui, à maintes reprises et dans nombre de résolutions et déclarations, se sont adressés à ceux qui entravent les progrès sur la voie conduisant à une paix définitive et durable.

Après la dernière réunion qui a eu lieu à Libreville entre S. E. le Président de la République et le dirigeant de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA), d'importants progrès ont été faits dans l'application du Protocole de Lusaka, outre la cessation effective des hostilités, notamment en ce qui concerne les actions armées et le renforcement du dialogue entre mon gouvernement et l'UNITA.

Au risque d'entrer dans trop de détails, j'aimerais souligner certains des progrès accomplis jusqu'à présent. Toutes les étapes du retrait des Forces armées angolaises (FAA) dans les zones de cantonnement les plus proches sont terminées et les mouvements de troupes jugés peu raisonnables par UNAVEM III ont été rectifiés. Le processus de sélection et d'intégration des troupes de l'UNITA dans les FAA est déjà en cours. Ce processus a commencé avec l'incorporation de 60 officiers de l'UNITA, qui ont participé aux séminaires de formation pour la sélection et l'intégration des forces de l'UNITA, et dont plusieurs ont déjà travaillé dans les zones de cantonnement, y compris à Negaje, Ngove, Conduimbala et Vila Nova. Le cantonnement de la police d'intervention rapide est déjà terminé. La police nationale forme maintenant le personnel désigné par l'UNITA qui, dans le cadre du Protocole de Lusaka, assurera la sécurité physique des dirigeants de cette organisation. La loi d'amnistie a été adoptée et promulguée pour tous les crimes commis au cours du conflit armé après le 31 mai 1991. Le Président de la République a déjà fait une déclaration publique à cet effet, comme l'ont demandé les dirigeants de l'UNITA. La société Meehens a été recrutée pour effectuer le déminage le long des routes et assurer ainsi la sécurité et la libre circulation des biens et des personnes. Cette société a travaillé le long des grands axes routiers et des voies ferrées. Le Gouvernement a accepté l'ouverture de 15 zones de cantonnement pour les forces de l'UNITA dans la province de Lunda Sul. Les tâches exécutées conjointement par le Gouvernement et les équipes de l'UNITA n'ont pas encore été achevées. Elles visent à revoir les dispositions de la Loi constitutionnelle angolaise. La mise en oeuvre du programme de désarmement de la population civile a déjà commencé. Bien qu'il ne relève pas du Gouvernement, ce dernier a beaucoup aidé au transport des forces de l'UNITA vers les zones de cantonnement.

Ces réalisations et beaucoup d'autres auraient pu être plus importantes moyennant une plus grande coopération de la part de l'UNITA. Nous attendons avec impatience le 15 juillet, date à laquelle les généraux qui ont quitté les forces armées pour reviendront l'UNITA reviennent dans leurs unités.

Malgré ces mesures positives, le processus de paix est encore entravé par des obstacles qui risquent, s'ils se maintiennent, d'entraîner d'autres retards et même certains revers. Nous songeons ici à la qualité des forces de l'UNITA et du matériel envoyé dans les zones de cantonnement. Après plusieurs appels successifs et les procédures utilisées par les dirigeants de l'UNITA, nous nous sommes rendu compte que la quantité et la qualité des armes et du matériel de guerre remis jusqu'à présent ne représentent qu'une petite partie de ce dont dispose la branche militaire de l'UNITA. Par exemple, nous ne pouvons pas concevoir que 1 721 kilogrammes de munitions seulement étaient disponibles dans les quatre zones de cantonnement qui ont déjà été fermées par la Commission conjointe.

Ce qui fait que cet exercice, effectué sous le contrôle d'UNAVEM III, manque de crédibilité et n'est pas tolérable. Outre qu'il est inacceptable, il entretient la méfiance entre les deux parties et affaiblit le processus de paix. Le manque de transparence dans ce processus se manifeste non seulement par la lenteur de sa mise en oeuvre mais aussi par le grand nombre de déserteurs et la qualité des hommes envoyés dans les zones de cantonnement. Selon les chiffres donnés par UNAVEM III, sur les 52 850 hommes cantonnés au 10 juillet, plus de 6 000 s'étaient déjà enfuis. Plusieurs milliers d'entre eux sont des enfants, et plus de 18 000 n'ont pas rendu leurs armes.

Les membres qui ont suivi la question du conflit interne en Angola depuis un certain temps se rendront facilement compte que le type et le poids des armes ainsi que la qualité des troupes fournis par l'UNITA soulèvent des questions quant à l'application du Protocole de Lusaka, qui demande le retrait, le cantonnement et le désarmement de toutes les forces militaires de l'UNITA. En conséquence, il incombe donc au Conseil et à UNAVEM III d'agir afin d'aider à l'amélioration du processus de cantonnement, qu'UNAVEM III elle-même juge inacceptable, assurant ainsi l'irréversibilité du processus de paix. Conformément aux accords de Lusaka, nous devons souligner que le cantonnement efficace et total des forces de l'UNITA, y

compris la remise des armes et des moyens techniques de guerre, est une condition *sine qua non* de l'unification sans heurt des Forces armées angolaises et donc de la mise en oeuvre des aspects politiques de la réconciliation nationale. Par conséquent, il faut assurer une transparence totale de ce processus de vérification.

Nous sommes également préoccupés par la prolifération d'éléments armés sous contrôle de l'UNITA qui se chargeraient de faire appliquer la loi dans les zones déjà évacuées par les forces de l'UNITA. Cela constitue une violation flagrante du Protocole de Lusaka. Le partie II de l'annexe 5 du Protocole interdit tout moyen de surveillance ou d'application de la loi qui n'est pas spécifiquement autorisé par la loi et par les dispositions pertinentes des Accords de Bicesse et du Protocole de Lusaka.

Comme je l'ai dit au début de ma déclaration, nous en sommes maintenant au stade le plus crucial du processus de paix d'un pays qui n'a pas connu la paix depuis plus de 30 ans. Aujourd'hui nous avons les bases de la création d'une société prospère, unie et démocratique où toutes les forces politiques, quelles que soient leurs divergences, doivent jouer un rôle important. La création prochaine du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales, y compris l'invitation adressée au dirigeant de l'UNITA par S. E. le Président, est une expression indéniable de ce principe et de ce souhait.

D'ici le 30 juillet 1996, nous devrions pouvoir terminer l'intégration des forces de l'UNITA dans les Forces armées angolaises, ce qui sera suivi par le rétablissement du contrôle gouvernemental sur les régions actuellement contrôlées par l'UNITA et la libre circulation des personnes et des biens dans l'ensemble du territoire. À ce moment-là, l'UNITA aura retrouvé son statut politique en tant que parti politique légal; ses membres occuperont leurs sièges à l'Assemblée nationale et il fera partie du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales.

L'accomplissement de ces tâches exige que le climat de confiance entre les deux parties soit davantage renforcé. Je saisis cette occasion pour réitérer l'appel lancé à l'UNITA par S. E. le Président José Eduardo dos Santos :

> «Ayez confiance dans le Gouvernement qui est un partenaire honnête et adoptez avec rigueur et sérieux les mêmes positions prises jusqu'à présent par le Gouvernement, honorant strictement les engagements souscrits à Bicesse et à Lusaka.»

À ce stade crucial du processus de paix, il est également essentiel que les États voisins de l'Angola s'abstiennent de toute action négative qui pourrait entraver ses chances de succès. La question des violations constantes du territoire angolais commises par des étrangers illégaux et par des entreprises étrangères doit être examinée par le Comité des sanctions du Conseil de sécurité. Le paragraphe 19 du dispositif de la résolution 864 (1993) du Conseil de sécurité demande clairement à tous les États Membres, et en particulier aux voisins de l'Angola, de rester favorables à l'instauration de la paix dans notre pays et de s'abstenir d'actions susceptibles de violer les préceptes les plus élémentaires de la sécurité de tout pays. En conséquence, nous demandons au Conseil de sécurité d'agir conformément aux importantes responsabilités qui lui incombent dans ce domaine.

La stabilité économique et sociale en Angola exige la réintégration sociale des milliers de soldats qui doivent commencer à être démobilisés ce mois-ci. Cela les empêchera d'avoir à nouveau recours aux armes en tant que moyen d'assurer leur survie, mettant ainsi en danger la paix et la stabilité dans notre pays. Vu la crise économique actuelle que traverse notre pays, mon gouvernement n'est pas à même à lui seul de relever ce défi. Par conséquent nous demandons à la communauté internationale de nous aider. Qu'il me soit permis d'exprimer ici notre reconnaissance aux nombreux gouvernements qui ont manifesté leur volonté d'appuyer ces programmes de réintégration sociale et de leur demander de commencer à les mettre en oeuvre en coordination avec le Gouvernement.

Cette année, 20 000 soldats seront démobilisés sur un total de 67 000. Qu'on me permette de rappeler au Conseil que 40 000 soldats ont déjà été démobilisés à la suite du processus de Bicesse et qu'ils n'ont encore reçu aucune aide en vue de leur réintégration dans la vie civile. Ce nombre élevé de soldats aura besoin d'une aide majeure de la part du Gouvernement angolais. Nous ne pouvons pas permettre que tous les efforts investis dans le processus de paix échouent parce que nous n'avons pas été en mesure de fournir une assistance minimale à ceux qui, pendant de nombreuses années, ont été élevés dans une culture de guerre.

En même temps, la mise en route du relèvement économique dans les régions les plus durement touchées par la guerre permettra de rétablir un climat de paix et de confiance pour les milliers et les milliers de réfugiés et de personnes déplacées qui ont été obligés de quitter leurs foyers pendant la durée des hostilités, mais qui sont prêts à y retourner dès que la situation sera redevenue normale. À cet égard, il faut mentionner tout particulièrement la mise en oeuvre des programmes de déminage, dont un bon

nombre sont déjà en cours, et les efforts déployés dans le cadre du programme de réhabilitation communautaire proposés l'année dernière à Bruxelles. Nous demandons aux gouvernements et aux institutions qui se sont engagés à fournir une aide financière d'honorer leurs engagements afin d'assurer la pleine mise en oeuvre du programme.

Qu'il me soit permis d'exprimer la profonde reconnaissance du peuple et du Gouvernement angolais à tous les pays qui ont fourni des contingents, du personnel et du matériel à UNAVEM III, et de rendre également hommage à ceux qui ont perdu la vie en servant la cause de la paix en Angola. Je voudrais remercier tout particulièrement les membres de l'équipe de déminage de l'Uruguay et du Pakistan qui ont été blessés le 17 juin dans l'accomplissement de leur mission.

Alors que ce processus s'achève, UNAVEM III devra faire des déclarations, comme l'exige son mandat. Nous demandons au Conseil de sécurité d'envoyer dès que possible une mission spéciale en Angola pour évaluer le processus de paix et pour recommander des mesures appropriées à la situation, avant de dire que le Protocole de Lusaka est pleinement mis en oeuvre.

Le projet de résolution sur lequel le Conseil va se prononcer aujourd'hui répond aux exigences de la situation sur le terrain. Mon gouvernement n'a pas d'objection en ce qui concerne la prorogation du mandat d'UNAVEM III pour une nouvelle période de trois mois. Ma délégation estime qu'il s'agit là d'une période d'une durée raisonnable et qu'elle permettra d'accomplir toutes les tâches restantes du Protocole de Lusaka.

Enfin, qu'il me soit permis de me référer à la lettre adressée au Président du Conseil de sécurité et, par son intermédiaire, à ses membres par la Mission de l'Angola. Elle exprime la préoccupation de mon gouvernement en ce qui concerne le succès avec lequel l'UNITA incorpore ses troupes dans les Forces armées angolaises. Nous pensons que cela est lié à la situation militaire et à la révision de certains éléments de la Constitution angolaise : c'est une tentative de dernière minute visant à utiliser des tactiques dilatoires pour ralentir le processus de paix. Le Conseil devrait accorder une attention particulière à cette question et prier l'UNITA d'adopter une position constructive.

Le Président : Je remercie le Vice-Ministre sans portefeuille de l'Angola des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Portugal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Catarino (Portugal) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juillet. Je n'ai aucun doute sur l'efficacité avec laquelle vous allez diriger les travaux du Conseil. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter le Représentant permanent de l'Égypte, l'Ambassadeur Elaraby, ainsi que sa délégation, pour la manière remarquable dont ils ont mené les délibérations du Conseil au cours du mois de juin.

(*L'orateur poursuit en anglais — interprétation*)

À l'occasion du renouvellement du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) par le Conseil de sécurité, le Portugal est heureux de prendre note de certains faits nouveaux positifs qui ont eu lieu au cours des deux derniers mois.

Il est vrai que la situation militaire en Angola demeure calme dans son ensemble, et on ne peut pas véritablement parler de violations graves du cessez-le-feu. La conclusion des pourparlers militaires entre les parties et le commencement de l'intégration du personnel militaire de l'UNITA dans les Forces armées angolaises, conjointement avec les progrès réalisés dans le cantonnement des troupes de l'UNITA et de la police d'intervention rapide, signalent de façon positive que le processus de paix en Angola progresse.

Néanmoins, nous devons également noter que le rythme de l'application de ce processus est encore trop lent; le temps presse de plus en plus pour les parties — et particulièrement pour l'UNITA —, qui doivent indiquer clairement qu'elles sont disposées à respecter leurs engagements à rendre irréversible la paix en Angola.

Le Gouvernement angolais et l'UNITA sont tous deux responsables au premier chef de la réalisation de la paix et sont, bien sûr, les parties qui devraient être les plus intéressées à atteindre cet objectif. Nous leur demandons de prendre les mesures nécessaires afin de permettre la réalisation d'une paix durable, à laquelle tous les Angolais aspirent, et les y encourageons fermement.

Nous devons toutefois insister également sur le fait que certains des faits nouveaux positifs récents auraient dû être accomplis plus tôt et plus rapidement, ce qui aurait accru la confiance nécessaire pour consolider le processus de paix et faire du Protocole de Lusaka une réalité.

Ma délégation note avec plaisir les progrès réalisés à ce jour en ce qui concerne l'inscription des effectifs de l'UNITA dans les zones de cantonnement et la fermeture de 8 des 15 de ces zones à toutes nouvelles troupes. Il est à présent urgent que ce processus s'achève de façon crédible, conformément au calendrier établi par la Commission conjointe. et par la remise du matériel militaire lourd à UNAVEM III. En même temps, il importante de continuer le retrait des Forces armées angolaises dans leurs casernes, conformément aux mesures convenues avec UNAVEM au sujet de ces opérations.

Tous ces aspects constituent des mesures cruciales, d'une part pour faire avancer la constitution des forces armées nationales de l'Angola, et d'autre part pour mettre en oeuvre un programme de démobilisation et de réinsertion sociale des anciens combattants.

Parallèlement à ces dispositions, il est également très important que les efforts concernant le déminage du pays soient intensifiés. Nous sommes heureux de noter qu'au cours des deux derniers mois certains progrès ont été enregistrés dans ce domaine.

Des routes angolaises déminées, de même qu'un engagement des deux parties concernant la liberté totale de mouvement, contribueront de façon importante au bon acheminement de l'assistance humanitaire et permettront aux personnes et aux marchandises de circuler librement. Ce sont aussi des éléments essentiels pour améliorer l'atmosphère de confiance, toujours aussi nécessaire.

Pour en venir aux questions politiques, le Portugal, en tant que membre de la troïka des pays observateurs du processus de paix, ne peut que qualifier d'encourageante et de positive la possibilité d'une rencontre, le plus rapidement possible et sur le territoire angolais, entre le Président Eduardo dos Santos et M. Jonas Savimbi en vue de rechercher des solutions à toutes les questions restant en suspens concernant l'application du Protocole de Lusaka, et principalement ses dispositions sur la réconciliation nationale. Il est également important qu'un tel dialogue politique soit poursuivi à tous les niveaux entre les deux parties en vue de consolider la confiance mutuelle dans un esprit de tolérance. À cet égard, nous considérons également comme un élément positif les informations faisant état d'une réduction de l'intensité et de la fréquence de la propagande hostile.

Le Portugal, tout en encourageant tous les efforts visant à faire de l'UNITA un parti politique, souhaite également voir adopter des mesures concrètes menant à la formation d'un Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales. Un parlement angolais pleinement opérationnel — dont tous les membres élus occuperaient leurs sièges — et l'intégration des membres de l'UNITA au gouvernement de l'État à tous les niveaux — national, provincial et local — sont aussi des éléments essentiels pour favoriser un véritable esprit de réconciliation nationale.

Le règlement de toutes les questions militaires, suivi d'un programme approprié de démobilisation et de réintégration sociale des anciens combattants dûment soutenu, joints à la création de conditions politiques nécessaires à la réconciliation nationale ouvriront la voie à une paix durable en Angola. En même temps, la remise en état et la reconstruction effectives des infrastructures et de l'économie angolaises sont essentielles.

En s'acquittant des engagements pris aux termes du Protocole de Lusaka, le Gouvernement angolais comme l'UNITA montreront à la communauté internationale et aux pays donateurs qu'ils sont dignes des promesses d'assistance formulées en vue de reconstruire l'économie angolaise et d'accroître le bien-être de la population. Dans ce contexte, des fonds doivent également être fournis afin que l'Angola puisse réinsérer les anciens combattants dans la vie civile tout en faisant face en même temps aux problèmes des réfugiés et des personnes déplacées.

En tant que membre de la troïka des États observateurs et que pays fournissant des contingents à UNAVEM III, en tant que pays donateurs et au moyen d'une coopération bilatérale renforcée, le Portugal reste totalement engagé envers l'aboutissement fructueux du processus de paix en Angola. Nous sommes convaincus que la réconciliation nationale ne peut être réalisée que par l'application complète des «Acordos de Paz» et du Protocole de Lusaka.

Dans ce contexte, nous soutenons pleinement l'attachement continu du Conseil de sécurité à l'instauration de la paix en Angola.

Pour terminer, je voudrais rendre hommage aux efforts du Représentant spécial du Secrétaire général, Me Alioune Blondin Beye et au personnel d'UNAVEM III, actuellement

l'opération de maintien de la paix la plus importante, ainsi qu'au travail des institutions de l'Organisation des Nations Unies et des organisations non gouvernementales.

Le Président : Je remercie le représentant du Portugal des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Algérie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Lamamra (Algérie) : Monsieur le Président, j'ai grand plaisir à vous présenter les félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, convaincu que vos qualités professionnelles et humaines sont garantes du succès de nos travaux. Les félicitations de ma délégation vont également à l'Ambassadeur Nabil Elaraby, pour la manière avisée dont il a dirigé le Conseil le mois dernier.

La participation de ma délégation, en qualité de Président du Groupe africain, à vos délibérations sur la situation en Angola se veut l'expression de l'intérêt constant porté par l'Afrique tout entière aux développements que vit ce pays frère. En me faisant le porte-parole de la solidarité collective de l'Afrique envers l'Angola, je ressens un honneur particulier en tant que représentant d'un pays, l'Algérie, qui a su, depuis toujours, cultiver avec l'Angola des relations empreintes d'une estime réciproque et d'une compréhension mutuelle, lesquelles remontent à un compagnonnage d'armes exemplaire dans la lutte pour le parachèvement de la libération du continent africain.

De fait, l'Angola, qui a conquis de haute lutte son indépendance nationale, n'a pas été épargné par le sort. Dès 1975, ce pays s'est trouvé happé par un conflit fratricide qui a provoqué la perte de plusieurs milliers de vies humaines et entraîné des dommages matériels considérables, qui ont saigné une économie fragile et détourné les énergies du développement économique et social.

Doté par la nature de potentialités multiples et variées, l'Angola n'a jamais bénéficié du répit nécessaire à leur mise en valeur pour concrétiser les aspirations de son peuple au bien-être. L'histoire postindépendance de ce pays est en effet un cycle de tragédies humaines et de destructions matérielles, dont la communauté internationale a pu à loisir constater le résultat : la dévastation d'un pays si riche pourtant en ressources humaines et minérales.

Les développements enregistrés ces dernières années sur la scène angolaise, avec l'appui louable des Nations Unies, créent toutefois les conditions d'une sortie de la crise. Le Protocole de Lusaka du 4 novembre 1994 a, en effet, ouvert des perspectives prometteuses pour l'instauration d'une paix durable en Angola. Ce protocole contribue, avec les arrangements ultérieurs, notamment ceux conclus à Libreville entre le Président de la République d'Angola, M. dos Santos, et le dirigeant de l'UNITA, M. Savimbi, à offrir un cadre propice pour une telle paix, qui permettra au peuple angolais de se consacrer enfin à la tâche de reconstruction nationale.

La communauté internationale a accompagné ces efforts de solution avec l'action méritoire du Représentant spécial du Secrétaire général, Me Alioune Blondin Beye, et le déploiement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), qui s'acquitte de ses tâches avec efficacité et abnégation.

Les premiers acquis sur le terrain témoignent que le processus de paix est une réalité irréversible. Le rapport du Secrétaire général fait état des progrès enregistrés grâce au respect du cessez-le-feu, au cantonnement des Forces armées angolaises, au déploiement d'UNAVEM, à la promulgation de la loi d'amnistie et au processus d'intégration des éléments militaires de l'UNITA dans les Forces armées angolaises, ainsi que dans les domaines humanitaire et économique, où l'on enregistre à la fois une amélioration des programmes d'aide alimentaire, un accroissement de la production agricole, un renforcement des capacités de stockage ainsi que des conditions de transport de marchandises.

La contribution du Gouvernement angolais à la réalisation de ces progrès est à souligner, en particulier les mesures qu'il a prises pour la création d'un climat de confiance par le cantonnement de la police d'intervention rapide et les efforts qu'il déploie pour la mise en place d'une institution militaire nationale intégrée.

D'autres progrès auraient été possibles si l'autre partie, l'UNITA, avait fait preuve de la même volonté constructive, au lieu d'adopter l'attitude dilatoire qui a été la sienne jusqu'à présent, attitude qui se traduit notamment par les conditions douteuses dans lesquelles s'opère le processus de cantonnement et de désarmement de ses troupes. Il s'avère en effet que l'UNITA n'a pas procédé au cantonnement de ses troupes les mieux entraînées et ne s'est pas dessaisie de son armement lourd, des moyens de transport de troupes et du matériel de transmissions et de génie. C'est le lieu de souligner la responsabilité qu'assume la direction de l'UNITA dans la lenteur du processus de paix. Il est de la plus haute importance que le Conseil de sécurité adresse à l'UNITA un message clair et ferme afin qu'elle respecte les

échéances auxquelles elle a souscrit, notamment celles devant mener à la constitution du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales. Dans le même temps, il serait particulièrement opportun que les pays ayant une influence quelconque sur l'UNITA exercent les pressions nécessaires pour l'amener à ne pas compromettre par des mesures dilatoires l'échéancier fixé dans le mandat de l'UNAVEM.

La situation en Angola interpelle la communauté internationale à plusieurs égards. La stabilisation aux plans politique et militaire est importante mais n'est pas suffisante. D'autres questions tout aussi déterminantes conditionnent le succès à long terme de la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka et l'établissement d'une paix définitive dans ce pays. La démobilisation et la réinsertion socio-économique des anciens combattants, le déminage, la remise en état des routes et la réhabilitation de l'activité socio-économique et sociale sont autant de facteurs devant contribuer à l'instauration d'une telle paix. C'est dire combien l'aide de la communauté internationale ne doit pas faire défaut lorsqu'il s'agit d'appuyer le programme de relèvement lancé par le Gouvernement de l'Angola, car c'est ainsi que l'Angola pourra envisager les perspectives de l'après 8 février 1997 avec optimisme.

C'est pourquoi aussi, au nom du Groupe africain, ma délégation appuie, dans le sillage du Vice-Ministre sans portefeuille de l'Angola, la recommandation du Secrétaire général de proroger le mandat d'UNAVEM, avec le ferme espoir que la nouvelle période verra se réaliser une avancée significative du processus de paix.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Algérie pour des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Malawi. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Rubadiri (Malawi) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation voudrait vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Conseil de sécurité de nous avoir donné la possibilité de contribuer à ce très important débat sur l'Angola. Il me paraît un peu difficile d'en dire davantage en remerciant votre prédécesseur à la présidence et vous-même au sujet de séances qui nous étaient fermées mais qui, j'en suis sûr, ont également été menées avec beaucoup de sagesse.

Comme les membres le savent, le Malawi se situe au coeur de la partie méridionale de l'Afrique, où se situe également la République d'Angola. La fraternité de cette région, qui nous est si chère, a été partagée au cours d'une histoire qui fut aussi mouvementée que le Cap de Bonne Espérance et aussi sombre et tragique que les causes qui l'ont fait naître.

C'est donc avec un grand sentiment d'espoir et la conviction que nous verrons bientôt la lumière au bout du tunnel que nous prenons la parole. Des miracles ont eu lieu en Afrique australe. L'Angola ne fera pas exception.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), contenu dans le document S/1996/503 du 27 juin 1996. Nous lui rendons particulièrement hommage pour ses efforts incessants et ceux de son Représentant spécial, Me Alioune Blondin Beye, du personnel d'UNAVEM III et de tous les autres, trop nombreux pour être mentionnés ici, dans leur recherche d'une paix que nous chérissons aussi en Angola et attendons avec impatience.

Nous avons vu se développer de nombreux pas positifs en direction de la paix. Il en est fait état dans le rapport du Secrétaire général, et nous nous en réjouissons. Comme d'autres pays qui sont intervenus avant nous, nous devons cependant ajouter que nous demeurons profondément préoccupés par le rythme auquel certaines des mesures adoptées ont été et continuent d'être mises en oeuvre.

À cet égard, tout en prenant acte des développements positifs — tels que l'adoption d'un accord-cadre sur les questions militaires, la promulgation de la loi d'amnistie, le début du processus d'incorporation d'éléments militaires de l'UNITA dans les Forces armées angolaises et l'achèvement du cantonnement de la police d'intervention rapide —, nous continuons d'être souvent très inquiets. Nous devons noter les affrontements sporadiques qui ont été signalés dans certaines provinces. Nous entendons parler d'un retard dans le cantonnement, de désertions et, surtout, de la réticence de l'UNITA à se dessaisir de ses armes de meilleure qualité et d'autres équipements utilisés à des fins militaires.

Il s'agit là de faits nouveaux inquiétants, qui témoignent d'une attitude réticente irritante, d'un élémentaire manque de foi ou peut-être d'un refus délibéré de s'engager ouvertement en faveur de la paix et de la reconstruction nationale. Comme je l'ai dit auparavant, nous pleurons pour l'Angola. Notre région pleure pour l'Angola. Nous savons, en Afrique, que nos tragédies ne peuvent se jouer sur un théâtre de temps gaspillé. Le monde, pour une raison ou une autre, a tendance à manquer de patience envers nous. Cela est un appel à ceux de nos frères qui sont les protagonistes

dans tout cela à réaliser que, après les salves de balles, il nous faut éliminer les mines vénéneuses qui forment le tapis sur lequel l'humanité marche dans notre chère Angola, mutilant les femmes, les enfants et les parents âgés. Ces champs de mines ne sont pas venus des villages d'Afrique, et c'est la raison pour laquelle la communauté internationale doit tenir compte de notre appel et nous aider à les déminer.

Une paix salutaire ne saurait s'instaurer en Angola et dans la région si des mesures correctrices ne sont pas prises pour faire face à ces préoccupations et à beaucoup d'autres énoncées de façon extrêmement succincte dans le rapport du Secrétaire général. Nous demandons instamment à toutes les parties intéressées, et en particulier à l'UNITA, de continuer à respecter les accords conclus aux termes du Protocole de Lusaka. Nous demandons expressément à l'UNITA de respecter strictement les délais convenus pour l'exécution de toutes les mesures visant à mener à bonne fin le Protocole de Lusaka. Le peuple angolais et la région attendent depuis longtemps la paix et la tranquillité; tout retard, même si ce sont des mois, ne peut que prolonger leurs souffrances et leurs épreuves.

Le processus de paix en Angola a atteint un stade crucial. Il exige un effort concerté et le soutien continu de la communauté internationale. C'est pourquoi nous souscrivons à la recommandation du Secrétaire général en faveur d'une prorogation du mandat d'UNAVEM III. Nous faisons également appel aux donateurs pour qu'ils aident à répondre aux nombreux besoins découlant de la démobilisation et de la réinsertion, et afin de soulager les difficultés socio-économiques que connaît actuellement l'Angola. Cette région sait que si l'Afrique du Sud a pu résoudre les problèmes qui nous affectaient tous, l'Angola aussi pourra résoudre les problèmes cruciaux non seulement pour toute l'Afrique mais également pour la communauté internationale et le Conseil de sécurité, à savoir les problèmes de paix et de sécurité.

Le Président : Je remercie le représentant du Malawi des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Brésil. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Valle (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Sous votre direction capable et avisée, les travaux du Conseil de sécurité seront menés avec la plus grande efficacité. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Nabil Elaraby, pour la compétence avec laquelle il a présidé les travaux du Conseil pendant le mois de juin.

Nous voudrions rendre hommage au rôle clef que le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, et son Représentant spécial, Me Alioune Blondin Beye, continuent de jouer dans la consolidation du processus de paix en Angola. Les nombreux efforts déployés par la troïka des pays observateurs pour aider au processus doivent également être soulignés.

Je tiens à remercier le Secrétaire général de son rapport sur UNAVEM III (S/1996/503) qui à notre avis, brosse un tableau objectif des derniers développements de la situation en Angola. Dans son évaluation, le Secrétaire général indique qu'au cours des deux derniers mois le rythme d'application du Protocole de Lusaka s'est quelque peu amélioré. Cependant, il note également que les semaines à venir seront critiques.

Le cantonnement des troupes de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) — l'un des éléments clefs du Protocole de Lusaka — subit encore des retards. Selon le rapport, certains des problèmes dans ce domaine sont

> «le nombre élevé de désertions ... la qualité et la quantité insuffisantes des armes et des munitions remises, [et] l'incapacité à cantonner le personnel de police de l'UNITA.» (*S/1996/503, par. 37*)

Il convient de noter que le dirigeant de l'UNITA a promis de remettre des armes de «meilleure qualité». Toutefois, il est mentionné dans le rapport que, jusqu'à présent, l'UNITA ne s'est pas encore dessaisie

> «de ses armes lourdes, lance-roquettes, pièces d'artillerie anti-aériennes, véhicules blindés de transport de troupes et matériels de transmission et de génie, ni des véhicules qu'elle utilise à des fins militaires.» (*Ibid., par. 13*)

Le Brésil souscrit à ce que dit le rapport, à savoir que sans ce matériel

> «le processus de cantonnement demeurera incomplet». (*Ibid.*)

et que

«L'ONU ne pourra en tout état de cause déclarer que le cantonnement est complet tant qu'elle ne disposera de preuves indiquant de façon probante que toutes les unités régulières, de commandos, du génie, d'appui et autres de l'UNITA ont effectivement été cantonnées ou qu'il ne lui en aura pas autrement été rendu compte.» *(Ibid.)*

Sur le plan politique, les perspectives ne sont guère rassurantes. À ce jour, M. Savimbi n'a pas encore officiellement accepté le poste de Vice-Président. La plupart des membres du Parlement de l'UNITA n'ont pas occupé leur siège à l'Assemblée nationale. Les hauts fonctionnaires de l'UNITA n'ont pas encore rejoint leurs postes à l'administration d'État aux niveaux national, local et provincial. La prochaine réunion entre le Président José Eduardo dos Santos et M. Savimbi devrait donc réellement permettre de parvenir à un accord sur ces questions critiques.

Le Brésil, comme le Conseil en est conscient, reste pleinement attaché au processus de paix en Angola. Notre participation très importante à UNAVEM III reflète un rapport à long terme avec l'Angola et son peuple, fondé sur des racines culturelles et historiques communes, ainsi que sur les mêmes aspirations au développement social et économique. Nous sommes fermement convaincus que tous les Angolais sont maintenant fatigués de la guerre et prêts pour la réconciliation.

En conséquence, le Secrétaire général recommande la prorogation du mandat d'UNAVEM III pour une période de trois mois. La suggestion d'un renouvellement de courte durée reflète le sentiment de la communauté internationale, que nous partageons, que tout nouveau retard du processus de paix est injustifiable.

La légère amélioration de la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka ne devrait pas nous faire oublier que les prochaines semaines seront critiques. Le Conseil de sécurité, tout en contrôlant de très près les événements en Angola, devrait s'efforcer surtout de veiller à ce que les mesures concrètes requises pour l'application du processus de paix soient prises sans retard.

Le Président : Je remercie le représentant du Brésil des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Jele (Afrique du Sud) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation tient à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juillet. Je voudrais également exprimer mes félicitations et ma reconnaissance à l'Ambassadeur Elaraby, de l'Égypte, pour l'efficacité avec laquelle il a présidé les délibérations du Conseil le mois dernier.

Ma délégation voudrait remercier le Secrétaire général de son dernier rapport en date sur la situation en Angola. Nous sommes heureux d'y noter que des progrès ont été réalisés dans l'application de certains aspects du Protocole de Lusaka. Nous nous félicitons en particulier de la promulgation de la loi d'amnistie le 8 mai 1996, de l'achèvement du cantonnement de la police d'intervention rapide, et du début du processus d'incorporation d'éléments militaires de l'UNITA dans les forces armées angolaises.

Toutefois, mon gouvernement est très préoccupé par l'information contenue dans le rapport selon laquelle plus de 18 000 hommes sont arrivés dans les camps sans armes, et l'UNITA n'a pas encore remis la totalité de ses armes et de son équipement militaires.

Mon gouvernement n'épargnera aucun effort pour veiller à ce que le processus de paix en Angola se poursuive. À cet égard, une réunion a eu lieu récemment en Afrique du Sud entre le Vice-Président de mon pays et M. Savimbi, réunion au cours de laquelle M. Savimbi a réaffirmé l'attachement de l'UNITA au processus de paix. Lors de cette réunion, le Vice-Président a fait remarquer à M. Savimbi la nécessité urgente pour l'UNITA de traduire cet attachement en mesures concrètes et positives.

Nous estimons qu'il est essentiel que le Président dos Santos et M. Savimbi se rencontrent à nouveau, de toute urgence, afin de traiter de tous les problèmes de la région. L'objectif principal de cette réunion devrait être d'accélérer l'établissement d'un Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales, question qui nous paraît cruciale si l'on veut promouvoir l'esprit de réconciliation et permettre aux deux parties d'adopter une démarche commune sur les questions clefs.

Ma délégation voudrait également se faire l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général à la communauté des donateurs pour qu'elle réponde généreusement aux besoins créés par la démobilisation et la réintégration. À cet égard, mon gouvernement a déjà versé une contribution d'un montant de 28 millions de rand à UNAVEM III pour le cantonnement des troupes avant la démobilisation.

Les hommes, les femmes et les enfants de l'Angola réclament la paix dans leur pays, et ils la méritent. On demande aux deux parties de réaliser ce rêve. La communauté internationale ne peut accepter de nouveaux retards dans la pleine mise en oeuvre du processus de paix. Il est essentiel que ce processus ne devienne pas otage de l'une des parties concernées.

Enfin, ma délégation voudrait dire qu'elle appuie pleinement la recommandation du Secrétaire général visant à proroger le mandat d'UNAVEM III pour une période de trois mois, c'est-à-dire jusqu'au 11 octobre 1996.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Afrique du Sud des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la République-Unie de Tanzanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mwakawago (République-Unie de Tanzanie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation vous félicite sincèrement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Je souhaite également saisir cette occasion pour exprimer la reconnaissance de ma délégation à l'Ambassadeur Nabil Elaraby, qui a dirigé les travaux du Conseil au mois de juin d'une manière excellente.

C'est personnellement un honneur et un privilège pour moi d'avoir l'occasion de prendre la parole au Conseil de sécurité pour la première fois. L'honneur fait à mon pays est double du fait que la question à l'examen est une question africaine qui concerne plus précisément l'Angola, pays frère. Je voudrais me joindre à ceux qui prendront la parole au Conseil de sécurité dans deux mois alors qu'il examinera à nouveau un rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III).

Il est inutile de s'étendre sur le fait que l'Angola, pays qui a tellement été ravagé par la guerre et par un conflit interne, mérite maintenant la paix, la consolidation de la paix, le règlement du conflit et la réconciliation nationale. C'est sur la base de cette conviction, renforcée par les Accords de Bicesse, le Protocole de Lusaka et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, que la communauté internationale reste saisie et doit continuer à rester saisie de la situation en Angola jusqu'à ce que la paix arrive dans ce pays africain, par ailleurs si abondamment pourvu.

Les progrès sur le terrain doivent être principalement conditionnés par la nécessité impérative pour les Angolais eux-mêmes de s'engager d'abord pleinement aux efforts visant à restaurer la paix et la stabilité dans leur pays. Le rôle de la communauté internationale doit se borner à compléter la volonté politique démontrable de toutes les parties au conflit, en particulier du Gouvernement de la République d'Angola et de l'UNITA, à enterrer la hache de guerre et à donner enfin une chance à la paix.

En effet, la signature même, le 20 novembre 1994, du Protocole de Lusaka si laborieusement négocié, a symbolisé la détermination des deux principales parties à régler la question de l'Angola par des moyens pacifiques. En outre, c'est à la demande des Angolais que la communauté internationale, par l'intermédiaire d'UNAVEM III, maintient une présence importante dans ce pays pour contribuer à faciliter la mise en oeuvre du processus de paix.

En dépit des nombreux obstacles qui marquent ce processus de paix douloureusement lent, il est indéniable que la présence d'UNAVEM III en Angola a contribué de façon immense à rétablir un calme relatif dans ce pays. C'est également grâce à UNAVEM III que les préoccupations de la communauté internationale continuent de s'exprimer, incitant quotidiennement le Gouvernement et l'UNITA à accélérer le processus de paix en honorant pleinement leurs engagements afin d'appliquer toutes les dispositions du Protocole de Lusaka. Le nouveau rapport du Secrétaire général souligne certains succès positifs réalisés sur le terrain. Le cessez-le-feu tient d'une façon générale. Ces succès devraient permettre de dynamiser et de consolider les efforts de paix du peuple angolais appuyés par UNAVEM III.

Il est tout à fait encourageant de lire dans le rapport que, durant la période considérée, le rythme de mise en oeuvre du Protocole de Lusaka s'est amélioré. Quelques-uns des temps forts sont la promulgation par le Gouvernement de la loi d'amnistie le 8 mai, l'achèvement du cantonnement de la police d'intervention rapide et la deuxième phase du retrait des Forces armées angolaises de leurs positions avancées. Certains progrès ont également été faits par l'UNITA dans le cantonnement de ses troupes, et l'incorporation du personnel militaire de l'UNITA dans l'armée nationale a commencé.

En dehors de la responsabilité du Gouvernement de s'acquitter pleinement de ses obligations eu égard au processus de paix, il est clair que l'UNITA se doit également

de faire mieux pour améliorer le rythme de sa performance actuelle. Elle doit coopérer davantage avec le Gouvernement et UNAVEM III en accélérant le processus d'incorporation de ses troupes dans l'armée nationale d'ici à la fin juillet, qui est le délai convenu, et en facilitant le retour de ses généraux à Luanda. Parallèlement, l'UNITA doit achever le cantonnement de ses troupes restantes d'une façon transparente. Enfin, mais non moins important, l'UNITA doit remettre les armes lourdes et le matériel connexe pour achever le processus de cantonnement.

Tout retard à agir, quel que soit le prétexte invoqué ou le motif caché ne sera pas toléré par la communauté internationale à ce stade critique du processus de paix angolais, en particulier lorsque le Secrétaire général oeuvre pour recommander des ressources supplémentaires en vue de faciliter le processus d'intégration et aider l'Angola à se rétablir après des décennies de guerre.

En se félicitant de ces faits nouveaux positifs, le Secrétaire général souligne qu'il reste encore à accomplir de nombreuses tâches qui auraient dû l'être depuis bien longtemps. Le processus — qui aurait dû découler d'un cessez-le-feu au moyen de la démobilisation des anciens combattants et de la formation d'une nouvelle armée — conduisant à la réconciliation nationale est très en retard par rapport au calendrier.

Le temps presse. Les épreuves et les souffrances du peuple angolais continuent. Ma délégation voudrait adresser un appel ferme à l'UNITA pour donner une chance à la paix. Un effort national est nécessaire d'urgence pour faire face aux graves problèmes de la réconciliation, du déminage et du développement économique.

Le Secrétaire général avertit que si l'on veut que le processus de paix réussisse en Angola, toutes les parties et notamment l'UNITA doivent faire preuve d'une plus grande disposition à appliquer, sans retard ni tergiversation, tous les engagements auxquels elles ont souscrit. C'est sur cette base que la communauté internationale continuera à soutenir les efforts faits par le peuple angolais pour rétablir la paix et la stabilité dans son pays.

Pour terminer, je voudrais associer le Gouvernement tanzanien aux remerciements exprimés au Représentant spécial du Secrétaire général, au personnel d'UNAVEM III et aux divers organismes et organisations non gouvernementales qui font un travail inestimable en Angola dans de nombreux domaines et dans des conditions très difficiles. La Tanzanie espère que la communauté internationale continuera de soutenir inébranlablement la paix en Angola sans montrer le moindre signe d'indifférence ou de préoccupation insuffisante à l'égard de la plus longue guerre civile de l'Afrique, guerre qui est enracinée dans des conflits internes et parfois alimentée par des intérêts extérieurs persistants.

Cela étant dit, la Tanzanie s'associe au projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi à la présente séance.

Le Président : Je remercie le représentant de la République-Unie de Tanzanie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit est le représentant de la Tunisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Abdellah (Tunisie) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous dire combien la délégation tunisienne est heureuse de vous voir présider le Conseil de sécurité. Votre compétence et votre expérience, jointes à une profonde connaissance des problèmes internationaux, notamment en Afrique et au Moyen-Orient, sont les garants d'une action efficace en faveur de la paix et de la sécurité dans le monde. Mes félicitations s'adressent également à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Nabil Elaraby de l'Égypte, qui a réalisé un travail excellent au cours du mois écoulé.

L'application du Protocole de Lusaka a atteint aujourd'hui un stade crucial, qui nécessite l'intensification des efforts en vue d'assurer le succès du processus de paix en Angola.

Certes, des progrès ont été réalisés. Le cessez-le-feu est généralement respecté. Cependant, on ne peut s'empêcher de relever la persistance de difficultés dans la mise en oeuvre de ce protocole.

L'achèvement des opérations de cantonnement des soldats continue malheureusement de connaître des retards qui ne peuvent que se répercuter négativement sur le processus de paix et prolonger par là même les souffrances de la population. Il s'agit, dans la phase actuelle, de renforcer la confiance entre les parties et de favoriser un climat de coopération et de réconciliation nationale.

De nouvelles mesures ont été prises dans ce sens, telles que l'adoption d'un accord-cadre sur les questions militaires, la promulgation de la loi d'amnistie le 8 mai dernier, le début du processus d'incorporation d'éléments

militaires de l'UNITA dans les Forces armées angolaises, l'achèvement du cantonnement de la police d'intervention rapide et la deuxième phase du retrait des Forces armées angolaises des positions avancées. Toutes ces mesures, énumérées dans le rapport du Secrétaire général du 27 juin 1996, devraient inciter l'UNITA à apporter sa pleine coopération à l'application des accords conclus.

Le cantonnement effectif et complet des combattants et l'unification des forces armées sont d'autant plus importants que la poursuite des autres opérations, comme la démobilisation des troupes et leur insertion dans la société civile ainsi que le déminage, en dépendent.

À cet égard, nous tenons à saluer l'action que mène l'Organisation des Nations Unies pour résoudre les problèmes que pose la démobilisation des soldats, dont les répercussions sur la sécurité et la situation économique et sociale sont évidentes. De même, nous ne pouvons manquer d'exprimer notre vive satisfaction des efforts déployés pour accélérer les opérations de déminage en Angola.

Le rôle d'UNAVEM III dans le processus de paix est de la plus haute importance. Ma délégation voudrait à cette occasion rendre hommage au personnel de la mission onusienne, qui travaille dans des conditions difficiles et souvent dangereuses. Nous formons le voeu que les parties angolaises fassent davantage de progrès sur la voie de la paix, permettant ainsi aux forces de l'ONU de s'acquitter de leurs tâches dans de meilleures conditions afin de terminer leur mandat comme prévu au mois de février 1997.

Il est évident que la reconstruction du pays et l'amélioration des conditions de vie de la population constituent des éléments essentiels dans le processus de paix. Dans ce contexte, les réformes que le Gouvernement angolais s'emploie à introduire pour remédier aux problèmes économiques dont souffre le pays méritent un soutien effectif de la part de la communauté internationale. Dans ce contexte, l'accélération du processus de paix conditionne un engagement soutenu des investisseurs et des donateurs à poursuivre et à accroître leurs contributions.

Pour toutes ces raisons, ma délégation appuie la recommandation du Secrétaire général de proroger le mandat d'UNAVEM III de trois mois, jusqu'au 11 octobre 1996.

Le Président : Je remercie le représentant de la Tunisie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Zimbabwe. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mapuranga (Zimbabwe) *(interprétation de l'anglais)* : Monsieur le Président, ma délégation voudrait vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Nous sommes sûrs que les travaux du Conseil bénéficieront énormément de votre sagesse et de votre expérience. Je voudrais également féliciter très chaleureusement l'Ambassadeur Nabil Elaraby, de l'Égypte, qui a dirigé de manière excellente les travaux du Conseil le mois dernier.

La délégation du Zimbabwe vous est très reconnaissante, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance sur la situation en Angola. Nous sommes également reconnaissants au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour son rapport très documenté sur le processus de paix dans ce pays.

Le Gouvernement et le peuple du Zimbabwe ont continué d'observer et de suivre l'évolution de la situation dans le pays frère d'Angola avec un immense intérêt et une préoccupation profonde, de même qu'avec une infinie bonne volonté. Tout en étant pleinement convaincus que les accords de Bicesse et de Lusaka ainsi que les accords conclus par la suite constituent une base solide d'une solution en Angola, nous ne pouvons nous empêcher d'être inquiets devant le rythme auquel évolue le processus de paix global. Étant donné la volonté du peuple angolais de retrouver la paix, la situation actuelle de «ni paix ni guerre» qui se prolonge dans ce pays est loin d'être rassurante.

À cet égard, nous sommes encouragés de noter les mesures louables adoptées récemment, telles que la promulgation de la loi d'amnistie; l'achèvement du cantonnement de la police d'intervention rapide; l'adoption d'un accord-cadre sur les questions militaires; le début du processus d'incorporation d'éléments militaires de l'UNITA dans les Forces armées angolaises; la deuxième phase du retrait des Forces armées angolaises de positions avancées; un certain progrès dans le cantonnement des troupes de l'UNITA; et la présentation par l'UNITA de propositions destinées à modifier le statut de sa station de radio.

D'autre part, le rapport du Secrétaire général nous informe que le rythme du cantonnement des troupes de l'UNITA, déjà considérablement ralenti, connaît un ralentissement encore plus marqué; qu'un nombre important de

soldats de l'UNITA arrive dans les cantonnements pratiquement sans armes; qu'on observe un nombre élevé de désertions des zones de cantonnement; et que l'UNITA n'a pas encore remis au personnel d'UNAVEM III ses armes lourdes, lance-roquettes, pièces d'artillerie anti-aériennes, véhicules blindés de transport de troupes et matériels de transmission et du génie, ni les véhicules qu'elle utilise à des fins militaires. Le Secrétaire général indique clairement dans son rapport que l'ONU ne pourra en tout état de cause déclarer que le cantonnement est complet tant que ces pièces importantes de l'arsenal de l'UNITA n'auront pas été remises et que toutes les unités régulières, de commandos, de génie, d'appui et autres n'auront pas été effectivement cantonnées ou qu'il ne lui en aura pas autrement été rendu compte.

Le rapport du Secrétaire général précise également que :

> «Pour que le processus de paix aboutisse, il faut que les parties, en particulier l'UNITA, manifestent une volonté plus ferme de s'acquitter, en temps voulu, des engagements qu'elles ont pris.» (*S/1996/503, par. 39*)

Nous appelons la communauté internationale en général, et la troïka des pays observateurs en particulier, à user de leurs bons offices pour relancer le processus de paix, dans l'intérêt du peuple angolais.

Nous partageons l'observation du Secrétaire général selon laquelle la démobilisation et l'intégration socio-économique des anciens combattants est un préalable essentiel à une paix durable en Angola. Nous attendons donc impatiemment ses recommandations à ce sujet, ainsi qu'il l'a promis dans son rapport.

Le Gouvernement du Zimbabwe reconnaît et se félicite vivement des efforts louables de tous les gouvernements, organisations non gouvernementales et autres qui viennent en aide au peuple d'Angola en cette heure difficile et lui fournit des secours humanitaires sous diverses formes. Nous ne pouvons que les encourager à faire tout leur possible pour maintenir leurs efforts présents et futurs.

Enfin, ma délégation appuie la recommandation du Secrétaire général concernant la prorogation du mandat d'UNAVEM III.

Le Président : Je remercie le représentant du Zimbabwe de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Mozambique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. dos Santos (Mozambique) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation se joint aux orateurs précédents pour vous exprimer, Monsieur le Président, ses sincères félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Nous ne doutons pas que votre présidence est le garant de l'issue heureuse des travaux du Conseil durant ce mois.

Je voudrais également rendre un hommage particulier à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Elaraby, pour la manière remarquable dont il a présidé les travaux du Conseil le mois dernier.

C'est remplis d'humilité devant le rôle décisif joué par le Conseil dans le retour de la paix et de la stabilité au Mozambique que nous sommes venus ici. C'est donc aussi avec un grand sens du devoir et des responsabilités que nous sommes venus apporter notre modeste contribution à l'examen de la question dont le Conseil est saisi aujourd'hui.

Le Conseil se réunit une fois de plus pour s'acquitter de ses responsabilités en un moment important de l'histoire du peuple angolais, alors que la paix et la stabilité sont à portée de leur main. Ma délégation a soigneusement examiné le rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) et le projet de résolution dont le Conseil est saisi. Nous avons également écouté avec une vive attention et avec intérêt la déclaration faite par M. Higino Carneiro, Vice-Ministre sans portefeuille de l'Angola. Nous remercions le Vice-Ministre Carneiro de nous avoir dépeint, une fois de plus, la véritable situation qui prévaut dans ce pays frère. Sa déclaration souligne l'urgence et la détermination avec lesquelles la communauté internationale en général et le Conseil de sécurité en particulier doivent aborder la question dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Ma délégation tient à saluer les événements positifs intervenus dans le processus de paix, en particulier ceux qui sont décrits aux paragraphes 6 et 36 du rapport du Secrétaire général, à savoir la promulgation de la loi d'amnistie; l'achèvement du cantonnement de la police d'intervention rapide; le retrait partiel des Forces armées angolaises (FAA); certains progrès enregistrés dans le cantonnement des troupes de l'União Nacional par a Independência Total de Angola (UNITA); et le début du processus d'incorporation d'éléments militaires de l'UNITA dans les Forces

armées angolaises. Ce sont là des pas importants dans l'application du Protocole de Lusaka.

Cependant ma délégation tient à exprimer sa préoccupation quant au fait qu'aucun progrès n'a été réalisé sur la voie de la formation du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales, notamment parce que l'UNITA ne s'y montre pas disposée, en dépit des consultations de haut niveau qui ont eu lieu entre le Gouvernement et l'UNITA au sujet des amendements à la Constitution. En outre, les retards observés dans le cantonnement des troupes de l'UNITA ainsi que le niveau sensiblement réduit de son matériel militaire réel remis à UNAVEM III continuent de préoccuper ma délégation. Compte tenu de tous ces faits, ma délégation souscrit à la recommandation du Secrétaire général tendant à proroger le mandat d'UNAVEM III pour une nouvelle période de trois mois, jusqu'au 11 octobre 1996.

Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération de mon pays, prenant la parole au Conseil le 27 janvier 1995, a souligné l'importance de ces questions et de celle que nous attachons à la mise en oeuvre sans délai du mandat d'UNAVEM III. Notre expérience en matière de déploiement des forces des Nations Unies et de l'application des résolutions et des déclarations présidentielles du Conseil de sécurité dans notre pays montre que plus tôt une telle mission de vérification est créée, déployée et mise en oeuvre, meilleures sont les chances de succès du processus de paix.

La pertinence et l'urgence de l'action du Conseil ne devraient pas être sous-estimées. La signature du Protocole de Lusaka a représenté l'aboutissement d'un processus long et délicat de négociations visant à faire face à la situation de guerre en Angola et à contribuer à l'instauration de la paix et de la stabilité non seulement dans ce pays mais aussi dans toute la région de l'Afrique australe. Nous sommes fermement convaincus qu'il n'y a réellement pas de raisons pour que la paix en Angola soit retardée davantage.

On ne devrait permettre à personne de garder en otage le peuple angolais pour des motifs étrangers à son désir de paix et de prospérité. C'est pourquoi je voudrais demander instamment au Conseil d'examiner ces questions avec encore plus de diligence et d'identifier clairement, à chaque étape, les opposants au processus de paix.

Les Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble ont le devoir de tendre la main de la solidarité au peuple angolais et à son gouvernement légitime dans leur recherche de paix et de stabilité. En aidant le peuple angolais, nous pensons qu'il importe par-dessus tout d'observer les buts et principes de la Charte des Nations Unies ainsi que les principes de souveraineté, de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures de la République d'Angola, conformément aux Accords de paix.

Tant que la paix ne deviendra pas une réalité irréversible en Angola, le succès obtenu au Mozambique ne pourra être considéré comme complet ou durable. Nous tenons à réaffirmer notre soutien inconditionnel et notre solidarité au peuple et au Gouvernement angolais. Nous réaffirmons que nous sommes prêts à tout faire pour contribuer aux efforts visant à instaurer la paix, l'harmonie et la réconciliation nationale dans ce pays frère.

Nous prions instamment tous les États Membres des Nations Unies, et en particulier les membres du Conseil de sécurité, de continuer de soutenir le processus de paix en Angola et d'user de tous les moyens dont ils disposent pour qu'UNAVEM III s'acquitte avec succès de son mandat.

Le Président : Je remercie le représentant du Mozambique des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Cap-Vert. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Leao Monteiro (Cap-Vert) : Monsieur le Président, veuillez accepter nos félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, lequel, nous sommes sûrs, bénéficiera beaucoup de votre compétence et de votre expérience bien connues. Nous tenons également à remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Elaraby, pour l'excellent travail et le dévouement dont il a fait preuve dans la conduite des travaux de ce Conseil.

Tel qu'illustré dans le rapport du Secrétaire général, il y a deux semaines, une certaine accélération s'est produite au cours des deux mois précédents dans le processus de mise en oeuvre du cadre convenu pour promouvoir le règlement final du conflit angolais. Nous nous en réjouissons et nous félicitons les parties pour les nombreux accomplissements réussis.

Il est particulièrement réjouissant de constater que la situation est maintenant calme sur le plan militaire, malgré quelques difficultés ponctuelles, et que le dialogue politique se consolide dans le sens du renforcement du climat de paix. Le projet de résolution que le Conseil de sécurité s'apprête à adopter viendra apporter une pièce de qualité

dans les efforts faits par les Nations Unies pour mener à bien son rôle à l'égard du processus de paix en Angola. Ces prescriptions auront, nous l'espérons, un impact incitateur fructueux sur tous les acteurs intéressés, y compris la communauté internationale. Et cela est nécessaire, car les développements positifs enregistrés sont insuffisants et encore lents. Les retards existants peuvent malheureusement avoir des conséquences qui se situeraient au-delà de la simple perte de temps. Aussi précieux qu'ils soient, ces développements peuvent en effet contribuer à éroder le facteur le plus essentiel — l'âme même — du processus de paix, qui est la confiance mutuelle. Sans entrer dans le détail, il est à noter que certains manquements soulignés dans le rapport du Secrétaire général, et probablement dans le projet de résolution, entraînent des interrogations qui demandent à être rapidement clarifiées sous peine de fonder des craintes sérieuses pour l'avenir.

Si, malgré tout, l'application des accords conclus se poursuit et si, vraisemblablement, les Angolais commencent à voir le bout du tunnel, n'ayons pas d'illusions sur l'émergence rapide du bien-être de ce peuple frère. Il peut pourtant être considérablement raccourci au cas où la communauté internationale apporterait un concours consistant et persistant aux efforts nationaux de l'Angola. Là également, le temps est très précieux. Nous pensons que les insuffisances et les lenteurs dans la concrétisation des promesses faites doivent être rapidement dépassées. Les appuis doivent précéder, soutenir et catalyser, et non pas attendre pour être remis comme un prix, à posteriori. La création d'activités rémunératrices et socialement utiles capables de réintégrer les démobilisés dans un tissu national revitalisé est d'une importance et d'une urgence qui ne sauraient être surestimées en aucun cas.

Nous remercions le Conseil de l'opportunité qui nous a été offerte de nous joindre aux manifestations, ô combien nombreuses, de solidarité envers le peuple angolais, et d'encouragement et d'appui aux parties au processus de paix dans ce pays africain, en vue de son achèvement dans le plus court laps de temps possible. Les efforts inlassables déployés dans ce sens par le Secrétaire général, son Représentant spécial et UNAVEM III, ainsi que par les trois pays observateurs internationaux sont profondément méritoires. Le succès de leur mission sera sans doute la meilleure récompense qu'ils puissent souhaiter. Nous voterons aussi en faveur de la prorogation du mandat d'UNAVEM III recommandée par le Secrétaire général.

Le Président : Je remercie le représentant du Cap-Vert des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution contenu dans le document S/1996/536. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Henze (Allemagne) : Monsieur le Président, permettez-moi au début de mon intervention de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et de vous souhaiter plein succès dans votre travail. Il va de soi que vous pourrez compter sur notre coopération étroite. C'est dans un effort — un effort faible, j'ajoute — pour exprimer mes sentiments d'amitié et de profond respect que j'essaierai de faire mes brèves remarques en français.

L'Allemagne votera en faveur de la prorogation pour une durée de trois mois du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III).

Cette prorogation de trois mois du mandat d'UNAVEM III, qui est devenue l'opération de maintien de la paix la plus importante de l'Organisation des Nations Unies, montrera aux parties en Angola que nous restons déterminés à soutenir le processus de paix dans ce pays, qui ne fait que commencer à se remettre des séquelles d'une longue guerre civile.

Nous avons noté avec satisfaction les progrès accomplis pendant les dernières semaines dans la réalisation des objectifs et l'application du calendrier convenu entre le Gouvernement angolais et l'UNITA. Nous aimerions encourager les parties à continuer à procéder dans ce sens.

La tâche qui reste à accomplir n'est pas facile. Bien que le calendrier convenu entre le Gouvernement angolais et l'UNITA prévoie la réalisation de maintes initiatives pour les semaines à venir, il me semble que deux éléments en particulier devraient figurer au premier plan de nos préoccupations.

Sur le plan militaire, il est essentiel que le cantonnement de toutes les troupes de l'UNITA et leur intégration dans les Forces armées angolaises ainsi que la remise de toutes les armes, en particulier les armes lourdes de l'UNITA, soient achevés dans les meilleurs délais.

Sur le plan politique, la mise en place du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales ainsi que le règlement rapide de la question du poste de vice-président offert à l'UNITA restent essentiels.

Il me semble important de souligner que la communauté internationale ne peut que soutenir le processus de paix en Angola. Pour que ce processus aboutisse, il faut que les parties, en particulier l'UNITA, manifestent une volonté plus ferme de s'acquitter, en temps voulu, des engagements qu'elles ont pris.

Je me permets de profiter de cette occasion pour rappeler que l'UNAVEM devra avoir achevé sa mission en février 1997. Nous appelons les parties angolaises à consacrer tous leurs efforts à la consolidation du processus de paix et à la promotion d'une réconciliation nationale durable en Angola.

Le Gouvernement allemand continuera de contribuer au processus de paix en Angola. Dans le domaine du déminage en particulier, le Gouvernement allemand a l'intention de maintenir sur place ses démineurs pour continuer à porter assistance à l'Angola, compte tenu de l'importance que revêt la solution de cette question. Cette assistance n'est également qu'une partie de l'aide humanitaire fournie à l'Angola. Au total, si l'on tient compte des contributions versées par mon pays à l'Union européenne, l'Allemagne aura contribué 100 millions de dollars sous forme d'assistance à l'Angola au cours des cinq dernières années.

J'aimerais terminer mon intervention en rendant hommage au personnel d'UNAVEM, ainsi qu'au personnel des programmes et organismes des Nations Unies et des ONG, pour la tâche louable qu'ils accomplissent dans des conditions difficiles.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Allemagne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Awaad (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : D'emblée, Monsieur le Président, je voudrais dire combien je suis heureux de vous voir présider le Conseil ce mois-ci. Nous sommes convaincus que vos qualités de diplomate et votre expérience bien connues seront un atout majeur pour le déroulement des travaux du Conseil.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier tous ceux qui ont exprimé des paroles aimables à l'adresse de l'Ambassadeur Nabil Elaraby, qui a présidé le Conseil au mois de juin.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue à S. E. le Vice-Ministre sans portefeuille de l'Angola, qui participe avec un vif intérêt aux réunions publiques du Conseil consacrées à la situation qui règne dans son pays.

L'examen par le Conseil de la situation en Angola se déroule aujourd'hui dans un climat très différent de celui qui prévalait lors de notre dernière réunion consacrée à ce sujet il y a deux mois. Les mesures prises par le Gouvernement angolais et l'UNITA au cours des deux derniers mois sont, à notre avis, des faits nouveaux extrêmement positifs. L'existence de certains aspects négatifs ne doit pas nous faire oublier leur caractère positif. Ces aspects négatifs sont attribués aux soupçons et à la méfiance qui sont le résultat de plus de deux décennies d'une guerre civile dévastatrice.

La délégation égyptienne a lu le rapport du Secrétaire général sur la situation en Angola. Nous voudrions remercier le Secrétaire général, son Représentant spécial et le personnel de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) des efforts qu'ils déploient, compte tenu notamment du fait qu'ils s'acquittent de leurs tâches dans des circonstances très difficiles.

Le rapport du Secrétaire général indique clairement que les défis lancés actuellement au processus de paix en Angola peuvent se résumer à deux facteurs principaux. Premièrement, la nécessité pour l'UNITA d'achever le cantonnement de tous ses combattants et de remettre la totalité de ses armes, de ses équipements militaires et de ses munitions aux Nations Unies d'une façon qui permette de passer aux stades suivants du processus de paix. Le deuxième facteur est la nécessité de réintégrer le personnel militaire démobilisé de l'UNITA et les Forces armées angolaises dans la vie civile. Il s'agit d'une tâche extrêmement difficile, vu en particulier que ce personnel compte près de 90 000 personnes.

Nous pensons que venir à bout de ces défis constitue une base importante pour réaliser la paix nationale en Angola. Sinon, la solution politique restera fragile. Nous pensons également que si l'on ne met pas en oeuvre les dispositions du Protocole de Lusaka selon le calendrier convenu, la crédibilité de l'ensemble du processus de paix s'en trouvera érodée et cela ne facilitera guère la création du climat politique favorable au début d'une nouvelle étape pour la population angolaise, pour la rapprocher de la réconciliation nationale, et assurer le relèvement, la reconstruction et le développement social et économique durable.

Le Gouvernement angolais a adopté récemment des mesures très positives, aux premiers rangs desquelles figurent le début du processus de désarmement de la population civile, l'achèvement du cantonnement de la force de police de réaction rapide, le retrait partiel des troupes de l'UNITA dans les zones de cantonnement, outre le début de la réintégration de certains personnels militaires de l'UNITA dans les Forces armées angolaises. Toutes ces mesures sont positives qui renforcent la confiance mutuelle, et elles méritent des mesures positives réciproques de la part de l'UNITA. Le monde a aujourd'hui les yeux tournés vers l'UNITA et son dirigeant, M. Savimbi, qui a été instamment prié de prendre des mesures audacieuses et des initiatives dans le bon sens. Nous sommes sûrs qu'il fera passer les intérêts suprêmes de son peuple avant toute autre considération. Le peuple angolais a le droit de vivre dans la paix et l'harmonie. Il a le droit de commencer sa véritable lutte pour parvenir au développement économique, humanitaire et social. Les ramifications négatives de la guerre civile sont connues de tous. Le taux de chômage en Angola a dépassé 50 %, et le grave déficit financier du pays ainsi que le fardeau de la dette extérieure sont des preuves évidentes de la détérioration de la situation économique dans ce pays africain frère.

Nous espérons que la réunion qui aura lieu au mois d'août entre le Président dos Santos et M. Savimbi mènera à des solutions définitives de toutes les questions politiques encore en suspens, notamment et avant tout, la question du poste de vice-président, qui doit être occupé par l'UNITA; deuxièmement, l'accession de certains dirigeants de l'UNITA à des postes ministériels au sein du nouveau Gouvernement; et, troisièmement, l'accession par l'UNITA aux sièges qui leur sont réservés au Parlement et dans l'administration aux niveaux local, provincial et national. Cela signifierait de toute évidence que l'UNITA deviendrait un parti politique, agissant dans le cadre de la légitimité angolaise.

Nous partageons l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle l'Angola a aujourd'hui plus que jamais besoin de l'appui et de l'assistance de la communauté internationale. La guerre a détruit les installations de base du pays, y compris les systèmes de santé et d'éducation. D'après les statistiques de l'ONU, le taux de mortalité chez les enfants âgés de moins de 5 ans a atteint 320 pour 1 000. Le taux d'enregistrement des enfants dans les écoles primaires ne représente que 45 % de l'objectif recherché. Ces chiffres sont éloquents et ne demandent aucune explication.

Sur un autre plan, la guerre a eu notamment pour résultat l'existence de 10 millions de mines — chiffre le plus élevé du monde. Chaque citoyen angolais a une mine qui l'attend au détour du chemin. Outre la présence de 1 250 000 personnes déplacées en Angola, il y a près de 300 000 réfugiés dans les pays voisins. En bref, voilà la situation au stade suivant, qui fait obligation à la communauté internationale et aux organes pertinents de l'ONU d'accorder le maximum d'appui et d'assistance à l'Angola pour lui permettre de réaliser ses aspirations légitimes à une vie meilleure. L'Égypte, quant à elle, n'épargnera aucun effort pour fournir toute l'assistance possible à l'Angola, pays frère.

La délégation égyptienne appuie la prorogation pour trois mois de plus du mandat d'UNAVEM III, jusqu'au 11 octobre 1996. Ma délégation votera pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi. Nous espérons recevoir du Secrétaire général des rapports et des informations périodiques sur l'évolution de la situation dans ce pays frère.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Égypte des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Legwaila (Botswana) (*interprétation de l'anglais)* : Monsieur le Président, votre grand pays, la France, est bien connue pour avoir contribué à raffiner l'art de la diplomatie. Vous avez donc toute notre confiance et tout le soutien de ma délégation dans l'exercice de vos responsabilités de Président du Conseil durant ce mois. Je tiens également à remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Elaraby, de l'Égypte de l'excellente manière dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier, combinant pour cela les qualités diplomatiques égyptiennes anciennes et contemporaines.

Chaque jour qui passe compte énormément pour le peuple angolais et pour les perspectives d'une paix durable dans ce pays. L'aube d'un jour nouveau sans violations du cessez-le-feu et sans pertes de vies innocentes renforce l'espoir de lendemains meilleurs d'un peuple fatigué par la guerre. Le Gouvernement angolais et l'UNITA ont une occasion historique de mettre fin à la guerre civile qui a amené leur pays au seuil de l'autodestruction. Le Botswana est satisfait des progrès réalisés par le Gouvernement angolais dans la réalisation de ses engagements. Nous encourageons le Gouvernement à prendre des mesures décisives et à faire preuve d'une direction exemplaire dans l'application du Protocole de Lusaka.

Le moment est venu pour l'UNITA de reconnaître que, en tant que partie aux «Acordos de Paz» et au Protocole de Lusaka, elle a le devoir et l'obligation d'honorer pleinement ses propres engagements avec diligence. Le processus de paix exige la confiance, la bonne foi et la collaboration.

L'UNITA a pris de grands risques en lançant la guerre contre le Gouvernement angolais, laquelle a presque détruit le pays; il doit maintenant prendre des risques fidèlement et constructivement afin de participer avec énergie à l'instauration de la paix en Angola. Par conséquent, nous demandons à l'UNITA de cantonner sans retard les troupes restantes et de remettre à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) sans plus tarder toutes ses armes et toutes ses munitions, en particulier le matériel militaire lourd, qui manque de façon flagrante parmi les articles remis à ce jour à UNAVEM III. Nous souscrivons pleinement au point de vue du Secrétaire général selon lequel tant que les armes lourdes n'auront pas été remises, le cantonnement ne sera pas achevé. Le succès récent de la fin des pourparlers militaires devrait permettre à l'UNITA de trouver plus facilement sa voie et de faire preuve d'une plus grande souplesse dans la résolution des questions restantes.

Les prochaines semaines seront cruciales pour la consolidation du processus de paix et pour faire en sorte qu'elles deviennent irréversibles. Le Botswana attache la plus grande importance à la création d'un Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales. Nous sommes fermement convaincus qu'un tel gouvernement aurait un effet salutaire sur l'ensemble du processus de paix. À cet égard, les parlementaires de l'UNITA devraient occuper la place qui leur revient à l'Assemblée nationale, étant donné que cela aurait un effet positif sur les pourparlers relatifs aux questions constitutionnelles. Dans le même esprit, nous souscrivons à l'observation du Secrétaire général sur la question selon laquelle le poste de Vice-Président pour M. Savimbi devrait être résolue le plus tôt possible. Une rencontre entre le Président dos Santos et le dirigeant de l'UNITA jouit par conséquent de l'encouragement total de ma délégation, vu qu'une telle rencontre pourrait accélérer la décision de M. Savimbi d'assumer finalement ses responsabilités au sein du Gouvernement national.

Alors que la communauté internationale continue d'exercer des pressions sur le Gouvernement de l'Angola et sur l'UNITA pour qu'ils respectent les obligations auxquelles ils ont librement souscrit, il est nécessaire que nous gardions tous présent à l'esprit le besoin désespéré du Gouvernement et du peuple angolais en ressources financières indispensables pour appuyer, renforcer et soutenir le processus de paix dans ce pays ravagé par la guerre. La reconstruction et la remise en état de l'économie angolaise sont un élément clef de la consolidation du processus de paix. Maintenant que le processus de démobilisation et de réinsertion sociale est engagé, une assistance est requise de toute urgence. Il est essentiel d'aider les anciens combattants démobilisés à devenir des membres productifs de la société angolaise. Il est important d'accorder une attention particulière à cet aspect du processus de paix angolais, car il pourrait, si on le néglige, revenir hanter le pays dans les prochaines années.

Alors que nous prorogeons le mandat d'UNAVEM III jusqu'au 11 octobre 1996, je souhaiterais, pour terminer, exprimer le vif désir de mon pays de voir les trois prochains mois employés de façon productive en vue d'établir une fondation solide pour une paix durable en Angola, de sorte que, lorsque le Conseil examinera le prochain rapport du Secrétaire général en octobre, qui est le début de la saison des pluies en Afrique australe, le peuple angolais pourra envisager de labourer le sol de son pays et d'ensemencer ses récoltes sans crainte de voir une reprise de la guerre surgir de derrière les bosquets naissants.

Le Président : Je remercie le représentant du Botswana des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Somavía (Chili) : Monsieur le Président, avant tout, je veux vous féliciter, au nom du Chili, de votre façon tellement efficace et expérimentée de conduire les travaux du Conseil. Vous, et l'équipe de la France qui vous accompagne, pouvez compter sur le plein appui du Chili dans l'exercice de vos très hautes responsabilités.

(*L'orateur poursuit en espagnol — interprétation*)

Je voudrais également remercier très chaleureusement le représentant de l'Égypte de la manière excellente et efficace dont il a dirigé les travaux du Conseil au mois de juin. Une fois de plus, l'Ambassadeur Elaraby a démontré les qualités personnelles et professionnelles que nous admirons tous et qui lui ont acquis tant de prestige pour son pays et pour lui-même. Je félicite la remarquable équipe qui l'a aidé dans son travail et la remercie des attentions qu'ils nous ont prodiguées tout au long de la présidence égyptienne.

L'excellent rapport soumis par le Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) révèle une amélioration de la situation politique dans ce pays. Les nouvelles encourageantes contenues dans ce document ont été accompagnées par d'autres informations fournies oralement par le Secrétariat et d'autres parties au cours des discussions sur ce sujet.

Comme d'autres orateurs qui m'ont précédé, je souhaite souligner très brièvement quelques-uns des succès obtenus dans le processus de paix, y compris s'agissant d'aspects aussi fondamentaux que le maintien du cessez-le-

feu; le cantonnement en cours des troupes de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) et l'incorporation de certains de ses personnels dans les Forces armées angolaises; le cantonnement de la police d'intervention rapide; la promulgation de la loi d'amnistie; le déminage des routes; et l'extension de la couverture en assistance humanitaire.

Tout cela est très satisfaisant et devrait vivement encourager la communauté internationale à maintenir et augmenter son soutien à l'Angola. Malheureusement toutefois, ce progrès intervient sur fond de retard dans la réalisation des engagements pris par le Gouvernement et l'UNITA. Ce qui expliquerait la tendance occasionnelle de certains analystes à sous-estimer l'importance de ces succès.

Comme nous l'avons entendu au cours de ce débat, le processus de paix est entré dans une phase critique. Le Conseil et l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble insistent donc sur la nécessité de respecter les calendriers établis si l'on veut atteindre les objectifs.

C'est la raison pour laquelle les parties, et en particulier l'UNITA, doivent faire preuve de façon convaincante de leur volonté de mener à bien le processus de paix et de commencer la reconstruction de l'Angola. En conséquence, il existe certaines mesures indispensables à prendre pour créer un climat de confiance dans la volonté politique de renforcer la paix et de donner au peuple angolais l'espoir d'une vie sans danger. Ces mesures comprennent la remise des armes lourdes, y compris les munitions, que détient encore l'UNITA; la formation d'un Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales; et l'incorporation de membres de l'UNITA dans l'administration d'État, l'Assemblée nationale et les Forces armées angolaises. Je voudrais également mentionner la nécessité de faire des progrès dans le déminage complet des 10 millions de mines existantes, lesquelles communiquent une impression d'insécurité à toute personne traversant le territoire angolais.

Il est important que les parties gardent présent à l'esprit la fin prochaine de la Mission UNAVEM III et le début de la réduction de son personnel, afin de créer un climat favorable pour pouvoir passer du stade final de la cessation des hostilités à un stade nouveau de consolidation de la paix par le développement, et d'améliorer les conditions d'existence de ceux qui ont le plus souffert au cours de cette guerre civile : les Angolais.

Les défis économiques et sociaux auxquels est confronté l'Angola sont d'une telle ampleur qu'ils exigent les efforts de tous les habitants du pays, et notamment de ses dirigeants. Le rapport du Secrétaire général attire l'attention sur la situation économique critique du pays et sur les sommes importantes qui seront requises pour aider à la remise en état de l'Angola. Selon ce rapport, le montant de l'aide déjà promise — et encore moins les sommes effectivement versées — est insuffisant pour couvrir la mise en oeuvre des programmes de remise en état les plus urgents, notamment la démobilisation et la réinsertion socio-économique des anciens combattants.

Un climat de stabilité politique et de calme social est donc indispensable pour attirer les capitaux privés et le soutien de la communauté internationale. Les retards et les reports dans les accords politiques freinent également la mise en oeuvre du soutien international urgent et nécessaire dont l'Angola a si terriblement besoin. Nous savons tous que la paix réelle émergera avec un véritable développement au profit principalement des secteurs désavantagés.

Nous pensons que le projet de résolution dont nous sommes saisis offre un texte équilibré, qui reconnaît les progrès obtenus en Angola mais qui souligne la priorité, à ce stade du processus, d'une réalisation totale et dans les délais des engagements souscrits.

Le Gouvernement, et en particulier l'UNITA, devraient intensifier leurs efforts en vue de consolider la paix, car rien que cela encouragera la communauté internationale à apporter le soutien nécessaire pour surmonter la crise massive en Angola.

Je voudrais transmettre mes remerciements au personnel de l'Organisation des Nations Unies sur le terrain de leurs efforts ainsi que les travailleurs des organisations humanitaires. Je remercie aussi les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et le Portugal de leurs efforts en vue de trouver une solution aux problèmes qui touchent l'Angola.

Pour terminer, je voudrais dire qu'en dépit des tragédies du passé, en dépit du lent progrès vers la paix, et en dépit de tout ce qui reste à faire, le Chili est fermement convaincu que, le temps aidant, les dirigeants et le peuple d'Angola auront montré au monde un exemple de réconciliation raisonnable et stable. Il est l'heure maintenant de penser exclusivement aux besoins et aux intérêts des familles angolaises et des communautés dans lesquelles elles vivent. Ce processus ne réussira que lorsqu'il aura apporté la paix dans le coeur des hommes et des femmes et le courage d'aborder une vie nouvelle de sécurité pour tous.

Le Président : Je remercie le représentant du Chili des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Park (République de Corée) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter sincèrement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Je vous assure du plein soutien et de l'étroite coopération de ma délégation dans l'accomplissement de vos responsabilités importantes. Je voudrais également exprimer ma profonde reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Elaraby, de l'Égypte, pour la manière efficace dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois écoulé.

(L'orateur poursuit en anglais — interprétation)

Depuis la dernière prorogation du mandat d'UNAVEM III, il y a deux mois, nous avons assisté à une évolution encourageante dans le processus de paix en Angola. Nous nous félicitons notamment du progrès remarquable réalisé dans le cantonnement des troupes de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA), dont plus de 20 000 soldats supplémentaires ont été inscrits dans les zones de cantonnement. Nous sommes aussi heureux de noter l'achèvement du cantonnement de la police d'intervention rapide; l'adoption d'un accord-cadre sur les questions militaires, qui a permis d'entamer le processus longtemps attendu d'incorporation d'éléments militaires de l'UNITA dans les Forces armées angolaises; la promulgation de la loi d'amnistie; et le démarrage des pourparlers entre le Gouvernement angolais et l'UNITA sur la question des amendements constitutionnels nécessaires à la formation du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales.

Bien que, d'une façon générale, les progrès à ce jour sont suffisamment positifs pour justifier un optimisme prudent à l'égard de l'avenir, ma délégation déplore elle aussi le ralentissement marqué du processus de cantonnement. La quantité et la qualité non satisfaisantes des armes remises par l'UNITA à UNAVEM III constituent une source de préoccupation. Il y a lieu de se rappeler que le processus de cantonnement demeurera incomplet tant que le cantonnement des troupes de l'UNITA n'aura pas été accompli de façon sûre et vérifiable et que toutes les armes de l'UNITA, en particulier les armes lourdes, n'auront pas été remises à UNAVEM III.

Le processus de paix en Angola entre à présent dans sa phase la plus critique. Les trois objectifs essentiels du Protocole de Lusaka — le cantonnement des troupes de l'UNITA, la formation des forces armées unifiées et la mise en place du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales — devraient s'achever dans les jours ou les semaines à venir. Le processus de paix demeurera incomplet tant que ces tâches cruciales n'auront pas été menées à bien en temps opportun. Le projet de résolution que le Conseil est sur le point d'adopter énonce à juste titre aux paragraphes 6, 8, 12 et 13 la nature de ces tâches et les mesures précises à prendre par les parties angolaises. Nous prions instamment les parties angolaises de respecter leurs engagements sans plus de retard.

Pour surmonter les autres obstacles au processus de paix, rien ne peut remplacer la volonté politique des parties elles-mêmes. La confiance mutuelle qui existe entre le Président dos Santos et M. Savimbi est essentielle à l'engagement et à la volonté politique qui animent les parties. À cet égard, nous attachons beaucoup d'importance à ce que les deux dirigeants arrivent à s'entendre clairement au sujet de leurs rôles respectifs et de la nature des postes qui seront alloués aux dirigeants de l'UNITA au sein du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales. Des problèmes de ce genre ne peuvent être mieux résolus que dans le cadre d'une rencontre entre les deux dirigeants. Nous considérons que les dispositions du paragraphe 14 du projet de résolution sont pertinentes à cet égard.

La démobilisation et la réinsertion sociale des anciens combattants constituent un défi immense inhérent aux progrès du processus de paix. On a beaucoup parlé du lien indissociable qui existe entre la paix et le développement. La présence d'un grand nombre d'anciens combattants démobilisés dans un pays doté d'une économie précaire comme l'Angola a de fortes chances de susciter des tensions sociales supplémentaires et d'affecter la consolidation d'une paix durement acquise. Il est donc impératif qu'une formation professionnelle et la création de possibilités d'emploi aillent de pair avec le relèvement économique et le développement. Bien que le Gouvernement angolais doive jouer un rôle crucial, nous soulignons l'appui des institutions financières internationales ainsi que la générosité des principaux pays donateurs. C'est dans cet esprit que nous considérons l'importance des paragraphes 11 et 22 du projet de résolution.

Enfin, nous appuyons la prorogation du mandat d'UNAVEM III pour trois mois, selon la recommandation du Secrétaire général.

En conséquence, ma délégation votera pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

Le Président : Je remercie le représentant de la République de Corée des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Wang Xuexian (Chine) (*interprétation du chinois*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je suis sûr que, sous votre direction, les travaux du Conseil durant ce mois seront couronnés de succès.

Au début de notre réunion d'aujourd'hui, Monsieur le Président, vous avez exprimé vos condoléances à la Chine, au nom du Conseil, pour les lourdes de pertes qu'elle a subies à la suite des dernières inondations. Je transmettrai fidèlement vos paroles de sympathie au Gouvernement et au peuple chinois. Je suis sûr que votre expression de sympathie apportera un soutien immense au peuple chinois qui, à l'heure actuelle, s'attache à endiguer les inondations. Au nom du peuple chinois, je voudrais vous exprimer, Monsieur le Président, mes remerciements très sincères et remercier également, par votre intermédiaire, les autres membres du Conseil.

Je voudrais également rendre hommage à l'Ambassadeur Elaraby, qui a présidé le Conseil le mois dernier, ainsi qu'à la délégation d'Égypte. Le travail excellent qu'ils ont fourni prouve clairement la civilisation ancienne de l'Égypte et l'intelligence et la sagesse du peuple égyptien.

Je saisis également cette occasion pour souhaiter la bienvenue à S. E. le Vice-Ministre sans portefeuille de l'Angola, qui est venu faire au Conseil une déclaration que nous avons grandement appréciée. Nous l'en remercions.

La délégation chinoise votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis. Ce projet de résolution décide de proroger le mandat de l'opération de maintien de la paix des Nations Unies, la plus importante actuellement, pour une autre période de trois mois. Cela prouve l'appui ferme de la communauté internationale au processus de paix en Angola. Nous espérons vivement que les deux parties en Angola, notamment l'União Nacional para Independência Total de Angola (UNITA), sauront saisir cette occasion et tirer pleinement profit des conditions favorables créées par la prorogation du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) pour accélérer le processus de paix et aboutir finalement à la réconciliation nationale.

Les événements des deux derniers mois montrent que les parties concernées en Angola ont adopté certaines mesures concrètes pour accélérer le processus de réconciliation nationale et que des progrès considérables ont été réalisés dans ce processus de paix.

Nous apprécions la promulgation par le Gouvernement angolais d'une loi d'amnistie et l'achèvement du cantonnement de la police d'intervention rapide. Ce sont des mesures qui sont nécessaires pour instaurer une confiance mutuelle et nous voudrions exprimer notre reconnaissance à cet égard.

Toutefois, nous sommes profondément préoccupés par le fait qu'il n'a pas été possible d'atteindre les objectifs prévus dans la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka et les accords pertinents conclus par les deux parties angolaises. Nous demandons aux deux parties, en particulier à l'UNITA, de faire preuve d'une plus grande volonté politique et de prendre conscience de la responsabilité nationale, d'éviter tout nouveau retard dans la mise en oeuvre des dispositions du Protocole de Lusaka et dans l'application du calendrier fixé par les deux parties, d'achever le cantonnement des forces et de participer honnêtement à la formation d'un Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales et à la création de forces armées nationales conjointes. La délégation chinoise souhaite vivement dire une fois de plus que l'impasse où se trouve le processus de paix angolais n'est pas conforme à l'esprit des accords conclus par les parties concernées et ne correspond pas à ce que la communauté internationale souhaite.

Le processus de paix angolais se trouve à un tournant historique critique. Si les deux parties en Angola, agissant selon leurs intérêts nationaux supérieurs, peuvent véritablement éliminer leurs divergences passées, enterrer la hache de guerre, instaurer une confiance mutuelle et faire avancer résolument le processus de paix, l'avenir de l'Angola s'en trouvera meilleur, et le peuple angolais pourra s'engager sur la grande route du relèvement national et du développement. À l'inverse, la stagnation continue ou même la régression du processus de paix laisseront échapper la paix et la tranquillité souhaitées depuis longtemps par le peuple angolais et précipiteront la nation angolaise dans un autre chaos et d'autres souffrances. Nous espérons que les deux parties, en particulier l'UNITA, seront à la hauteur des espérances du peuple angolais et de la communauté internationale en faisant un choix conforme aux exigences historiques et en prenant une décision politique conforme aux intérêts de la nation angolaise.

Le Gouvernement et le peuple chinois se sont toujours vivement préoccupés du sort des peuples africains et ont toujours éprouvé de la sympathie pour la cause de la paix

des pays africains et l'ont appuyée. Pendant sa visite en Afrique en mai dernier, le Président chinois Jiang Zemin a souligné que la plupart des pays africains s'acheminent vers une stabilité politique et entrent dans une nouvelle ère historique de recherche de la paix, de la stabilité et du développement. Nous sommes très heureux d'assister à l'avènement de cette ère.

La question de l'Angola est devenue la dernière question brûlante à régler en Afrique australe. Nous approuvons l'appui ferme et continu accordé par la communauté internationale au processus de paix angolais, qui vise à ramener paix et tranquillité dans l'ensemble de l'Afrique australe.

Une reconstruction à grande échelle n'est pas encore commencée dans l'Angola d'après-guerre. Le relèvement économique et la reconstruction seront des tâches difficiles pour l'Angola, mais c'est là que se trouve la clef d'une paix durable. La communauté internationale devrait attacher une grande importance à cette question et l'appuyer efficacement. La Chine continuera de faire tout son possible pour contribuer à la reconstruction économique de l'Angola. Nous sommes certains qu'une fois la paix revenue en Angola, le grand peuple angolais surmontera ses difficultés et fera de l'Angola un pays magnifique et prospère.

Le Président : Je remercie le représentant de la Chine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Ferrarin (Italie) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, de vous exprimer mes félicitations les plus vives pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Votre expérience et votre habileté diplomatique assureront sans aucun doute une direction ferme et efficace à nos travaux. À cette fin, vous pouvez compter sur la pleine coopération de la délégation italienne.

Par la même occasion, je voudrais remercier très vivement l'Ambassadeur Nabil Elaraby et toute la délégation égyptienne de l'excellente et très efficace gestion des travaux du Conseil pendant le mois de juin.

(*L'orateur poursuit en anglais — interprétation*)

Le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation en Angola confirme un certain nombre de faits nouveaux positifs. En dépit d'hésitations persistantes, le Protocole de Lusaka est appliqué et, à cet égard, il importe particulièrement qu'un accord-cadre sur des questions militaires ait pu être conclu; que le cantonnement des troupes de l'UNITA, bien qu'incomplet, soit en cours; et que le processus de leur incorporation dans les Forces armées angolaises ait commencé. Ces derniers jours, de nouvelles informations sont parvenues au Conseil de sécurité concernant également l'accélération du processus de cantonnement des contingents restants de l'UNITA. Nous espérons qu'après beaucoup trop de retards injustifiés, les dirigeants de l'UNITA honoreront l'engagement pris lors de la signature du Protocole de Lusaka.

Les progrès réalisés à ce jour sont encore fragiles. Le projet de résolution sur lequel le Conseil va se prononcer indique clairement les domaines dans lesquels de nouvelles mesures doivent être prises rapidement par les parties afin de consolider un processus de paix qui, comme le souligne le Secrétaire général, est parvenu à un stade critique. Au plan politique, des progrès importants doivent encore être réalisés. Il est grand temps qu'un gouvernement de coalition soit formé et que les parlementaires de l'UNITA occupent leurs sièges à l'Assemblée nationale. Une telle évolution non seulement marquerait un tournant dans la crise, mais permettrait également aux énergies affaiblies du pays de se focaliser sur l'urgence cruciale de la catastrophe économique qui se profile.

L'information inquiétante fournie à cet égard par le rapport du Secrétaire général montre très clairement que les perspectives de paix en Angola risquent d'être compromises si on ne procède pas rapidement à un redressement de la situation économique et sociale. L'assistance internationale à l'Angola, bien qu'insuffisante, est déjà une réalité, et toutes les entités pertinentes du système des Nations Unies sont également à l'oeuvre dans le pays. Je voudrais rappeler ici que pour la période 1990-1995, le Gouvernement italien a fourni sous diverses formes une assistance s'élevant au total à 109 millions de dollars. Pour l'année 1996, des fonds supplémentaires s'élevant à un total approximatif de 12,5 millions de dollars ont été alloués. En outre, l'Italie participe avec une équipe d'instructeurs aux activités de déminage menées par les parties avec l'assistance des Nations Unies et de la communauté internationale.

Le déminage et la remise en état des routes sont essentiels pour la sécurité de la population ainsi que pour le relèvement économique de l'Angola. Des progrès dans les deux domaines sont signalés à la suite de l'excellent travail accompli par les unités spécialisées de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) et par les organisations non gouvernementales. Nous notons qu'après des retards considérables l'UNITA fait également preuve d'une plus grande coopération dans les activités de déminage.

Pour maximiser l'impact de l'assistance fournie et pour permettre une reprise sérieuse de l'activité économique, il est absolument nécessaire de gérer plus efficacement la situation à Luanda et d'étendre l'administration de l'État à tout le pays. La phase de consolidation de la paix après le conflit dans laquelle entre maintenant l'Angola exigera un effort résolu de la part de tous, à l'intérieur et à l'extérieur du pays, pour recréer les conditions permettant à la population de bénéficier des riches ressources naturelles du pays.

Même si le processus de paix semble à présent bien engagé, il reste essentiel que les parties fassent preuve d'un engagement durable. Les deux parties, mais en particulier l'UNITA, doivent faire preuve d'une détermination encore plus grande à poursuivre en toute bonne foi l'application complète du Protocole de Lusaka. N'oublions pas que les nombreux retards des derniers mois se sont traduits par de nouvelles souffrances, encore plus injustifiées pour le peuple angolais.

Enfin, je voudrais encore une fois exprimer nos sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué à cette opération de maintien de la paix, à savoir le Secrétaire général et son Représentant spécial, Me Alioune Blondin Beye, le personnel d'UNAVEM III et la troïka des pays observateurs.

Pour les raisons que je viens d'indiquer, l'Italie votera pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Italie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Queta (Guinée-Bissau) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord d'exprimer ma profonde satisfaction de vous voir présider les travaux du Conseil de sécurité durant ce mois de juillet. Nous sommes certains que, grâce à votre compétence et à vos qualités bien connues, nos travaux seront couronnés de succès.

Je voudrais exprimer en même temps notre reconnaissance à l'Ambassadeur Elaraby et à l'ensemble de la délégation de l'Égypte pour l'excellent travail qu'ils ont accompli durant le mois de juin dernier à la tête des travaux du Conseil.

J'aimerais aussi profiter de cette occasion pour saluer S. E. le général Higino Carneiro, Vice-Ministre sans portefeuille du Gouvernement angolais.

Au cours de la période qui s'est déroulée depuis le 8 mai, date du dernier renouvellement du mandat d'UNAVEM III, la situation en Angola dans le domaine de la consolidation du processus de paix s'est améliorée d'une façon encourageante, nonobstant certains retards.

En effet, l'adoption par les deux parties de l'accord-cadre sur les questions militaires, le début de l'incorporation du personnel militaire de l'UNITA dans les Forces armées angolaises, l'accord entre le Président de l'Angola et M. Savimbi sur la constitution du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales d'ici à la deuxième semaine du mois d'août, et les progrès enregistrés dans le déminage et la suppression des postes de contrôle sont des faits positifs qui méritent notre satisfaction.

Dans ce sens, ma délégation encourage les parties à continuer à manifester leur attachement à la paix en détruisant les stocks de mines terrestres et en supprimant tous les postes de contrôle de façon à garantir une libre circulation des personnes et des biens dans l'ensemble du territoire angolais.

Le cantonnement et le désarmement de toutes les forces de l'UNITA, autre élément essentiel du processus de paix, et la remise de toutes les armes doivent être achevés sans plus tarder.

Nous nous félicitons en outre des mesures prises par le Gouvernement angolais envers la paix, telles que l'amnistie proclamée conformément à l'accord de Libreville, l'achèvement du cantonnement de la police d'intervention rapide et l'adoption du programme de désarmement de la population civile. Ces importantes mesures adoptées par le Gouvernement angolais contribueront, nous en sommes sûrs, à la consolidation de la paix dans ce pays frère.

Malgré les retards qui continuent encore d'être enregistrés, ma délégation estime que le processus engagé est en bonne voie, et c'est pourquoi elle encourage le Président de l'Angola et le chef de l'UNITA à se rencontrer le plus tôt possible en Angola pour régler toutes les autres questions en suspens. En réalité, seule la volonté politique et la détermination des parties peuvent contribuer à la paix durable, à la stabilité et à la sécurité en Angola.

À propos de sécurité, les deux parties et les autres intéressés en Angola doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité du personnel de l'ONU et des autres organisations internationales ainsi que celle des locaux qu'ils occupent et la liberté de circulation des secours humanitaires, ce qui peut encourager la communauté internationale à continuer d'apporter son aide à l'Angola.

Dans la phase actuelle du processus, la démobilisation des ex-combattants, leur insertion dans la société civile ainsi que le relèvement et la reconstruction de l'économie angolaise revêtent une importance capitale. C'est pourquoi ma délégation encourage vivement la communauté internationale à fournir les ressources financières nécessaires dans le cadre de l'appel commun de l'Organisation des Nations Unies en faveur de l'Angola, dans la certitude que les deux parties honoreront les obligations qui leur incombent en vertu du Protocole de Lusaka.

Nous allons appuyer le projet de résolution dont nous sommes saisis, qui proroge le mandat d'UNAVEM III, parce que nous sommes suffisamment optimistes pour croire que les responsables angolais, et particulièrement l'UNITA, iront renouveler leur engagement au processus de paix tant espéré.

Pour terminer, ma délégation voudrait rendre hommage aux pays observateurs tels que les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et le Portugal pour les efforts qu'ils déploient et louer également le Secrétaire général, son Représentant spécial, et tout le personnel d'UNAVEM III pour leur engagement envers l'application du Protocole de Lusaka.

Le Président : Je remercie le représentant de la Guinée-Bissau des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Monsieur le Président, je vous félicite de votre accession au poste de Président du Conseil de sécurité et vous souhaite ainsi qu'à la délégation française plein succès à ce poste. Nous exprimons notre reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Elaraby, pour le travail qu'il a accompli avec la délégation égyptienne le mois dernier.

J'éprouve également une sincère satisfaction à saluer le chef de la délégation du Gouvernement angolais, le général Carneiro, Vice-Ministre sans portefeuille, et à le remercier de la déclaration importante qu'il a prononcée. La Fédération de Russie, membre de la troïka des observateurs du règlement angolais est vivement intéressée par la bonne évolution du processus de paix et par le rétablissement le plus tôt possible de la stabilité d'une paix solide dans ce pays et n'épargne aucun effort à cette fin. La résolution du conflit qui dure depuis de nombreuses années en Angola serait non seulement un immense bienfait pour ce pays ami du nôtre et pour les autres États de l'Afrique australe, mais aussi un grand succès pour la communauté internationale tout entière dans ses efforts de maintien de la paix.

Nous remarquons avec satisfaction l'accélération récente de l'application du Protocole de Lusaka. L'aboutissement des négociations sur le volet militaire des questions a ouvert la voie à la formation d'une force armée unique. Une entente a été conclue en vue de créer d'ici à la mi-août un Gouvernement de réconciliation et d'unité nationales. Une série de mesures importantes ont été prises pour consolider le processus de paix, notamment le cantonnement de la police de réaction rapide, la poursuite du retrait des troupes sur des positions défensives et le commencement de l'opération de désarmement de la population civile. Des progrès ont été faits dans le domaine du déminage et de la garantie de la liberté de circulation des personnes et des biens et de l'atténuation de la propagande hostile. En même temps, nous sommes préoccupés par le fait que la réalisation d'une série d'éléments essentiels au processus de paix continue d'accuser des retards importants. Il faut bien constater à nouveau que la responsabilité en incombe avant tout à l'UNITA.

Récemment, sous la pression de la communauté internationale, l'UNITA a pris quelques mesures positives, notamment en portant à 53 000 le nombre de ses soldats inscrits dans les zones de cantonnement. Néanmoins, elle n'a toujours pas pleinement satisfait à ses obligations en la matière. Nous souscrivons aux conclusions présentées par le Secrétaire général dans son rapport, selon lesquelles tant que l'UNITA n'aura pas cantonné tous ses effectifs et n'aura pas remis à UNAVEM III tous ses armements, y compris ses armements lourds, le cantonnement ne pourra pas être considéré comme étant achevé. Une partie intégrante de ce processus doit également être le cantonnement des forces dites de police constituées par l'UNITA dans plusieurs secteurs en violation du Protocole de Lusaka.

Il est également important que les dirigeants de l'UNITA appliquent immédiatement les accords concernant le retour aux Forces armées angolaises des généraux qui leur ont été assignés, s'assurent que les membres de l'UNITA occupent les sièges qui leur reviennent à l'Assemblée nationale, et prennent rapidement des mesures pour intégrer ses représentants désignés dans les travaux de l'administration d'État aux différents échelons. Par ailleurs, il est essentiel de trouver une solution constructive à la question du poste de vice-président offert à l'UNITA.

Des décisions de nature militaire et politique devant être prises, les prochaines semaines seront décisives pour le destin du processus de paix dans son ensemble. À cet égard, nous pensons qu'il est approprié que la communauté internationale ne relâche pas sa pression justifiée, ciblée et soigneusement mesurée sur les participants au règlement, et

qu'elle les encourage à s'en tenir scrupuleusement au Protocole de Lusaka.

Il est important que cette politique soit associée à un soutien cohérent du processus de paix, y compris la fourniture d'une assistance matérielle pour la mise en oeuvre de la démobilisation et de l'intégration laborieusement planifiées et programmées des anciens combattants dans la vie civile. Un soutien très actif est également nécessaire pour l'établissement d'une plus grande confiance entre les parties. Nous nourrissons de grands espoirs au sujet de la rencontre prévue au début du mois d'août entre le Président dos Santos et le dirigeant de l'UNITA, M. Savimbi.

La délégation russe estime que le projet de résolution sur l'Angola dont le Conseil est saisi aujourd'hui répond bien aux missions de cette phase du règlement angolais. Nous pensons que la nouvelle résolution du Conseil de sécurité adressera un signal sérieux aux participants au règlement, principalement à l'UNITA, les invitant à faire preuve de bonne volonté vis-à-vis des obligations qu'ils ont contractées. La délégation russe, ainsi que d'autres membres du Conseil de sécurité, votera en faveur de ce projet de résolution.

Le Président : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Sir John Weston (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, nous vous félicitons de votre accession à la présidence, et nous remercions la délégation égyptienne d'avoir dirigé avec tant de succès les travaux du Conseil pendant le mois de juin.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis définit clairement les mesures nécessaires pour une paix durable en Angola, et nous voterons en sa faveur. Le projet de résolution proroge le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) jusqu'au 11 octobre 1996. Bien qu'en général nous ne soyons pas favorables à des mandats courts, nous pensons qu'un mandat de trois mois est nécessaire pour maintenir la pression sur les parties à ce tournant décisif dans le processus de paix.

L'Angola se rapproche d'un avenir sûr et pacifique. Nous nous réjouissons qu'une loi d'amnistie ait maintenant été promulguée et que le cantonnement de la police d'intervention rapide soit terminé. Nous nous réjouissons du retour continu des Forces armées angolaises vers les casernes et des rapports récents indiquant que l'UNITA a relâché tous les prisonniers encore détenus. Nous jugeons également encourageant que des préparatifs soient faits pour cantonner d'autres troupes de l'UNITA.

Ces développements et quelques autres sont, à juste titre selon nous, correctement pris en compte dans le projet de résolution en tant qu'étapes positives du processus de paix. Nous exhortons les deux parties à veiller à ce que ces efforts ne soient pas freinés faute d'une application des autres engagements du Protocole de Lusaka. Il est donc important que la prorogation du mandat d'UNAVEM III jusqu'au 11 octobre 1996 soit utilisée de façon constructive.

Il reste beaucoup à faire. En particulier, il nous faut voir l'UNITA terminer le cantonnement de ses troupes et rendre ses armes, ses armes lourdes, ses munitions et autres équipements. Cela doit s'effectuer parallèlement à l'incorporation du personnel militaire de l'UNITA dans les Forces armées angolaises et de son personnel civil dans l'administration d'état et la police nationale. Le processus plus large de démobilisation et de réintégration doit également être accéléré et il est essentiel que les deux parties s'accordent rapidement sur la formation d'un Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales. Nous prions instamment le Président dos Santos et M. Savimbi de se rencontrer dès que possible pour discuter des questions non réglées.

Nous sommes préoccupés par les rapports récents indiquant que l'intégration de l'UNITA dans les Forces armées angolaises pourrait avoir été suspendue. Nous nous sommes félicités du processus d'intégration évoqué au paragraphe 4 du projet de résolution. Il est donc extrêmement important que le gouvernement clarifie la situation afin que le processus se poursuive sans retard.

Nous espérons que le Secrétaire général sera en mesure d'annoncer le 1er octobre que ces tâches ont été accomplies. Elles doivent être terminées rapidement — des retards dans un domaine risquent de compromettre les progrès dans d'autres domaines et peuvent mettre en danger l'ensemble du processus de paix. Il est intéressant de noter qu'UNAVEM III est la plus importante opération de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies. À ce titre, elle demeure un test important pour l'Organisation dans son ensemble.

Enfin, je voudrais rendre hommage aux succès du Représentant spécial du Secrétaire général, Me Beye, ainsi qu'aux hommes et aux femmes d'UNAVEM III qui ont activement travaillé au nom de la communauté inter-

nationale en vue de parvenir à un avenir stable et pacifique pour le peuple d'Angola.

Le Président : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Martínez Blanco (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : Permettez-moi de vous exprimer, Monsieur le Président, nos sincères félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Votre vaste expérience diplomatique et vos éminentes qualités personnelles et professionnelles garantiront le succès de nos travaux. Nous vous offrons, ainsi qu'à la délégation française, notre pleine coopération.

Nous félicitons également l'Ambassadeur Nabil Elaraby et la délégation égyptienne de la manière remarquable dont ils ont assumé la présidence du Conseil au mois de juin.

La situation actuelle en Angola et l'état d'application du Protocole de Lusaka ainsi que le calendrier convenu par les parties indiquent que le Gouvernement de la République d'Angola et l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) ne font pas tout le nécessaire pour accélérer le processus de paix dans ce pays.

Des événements positifs sont intervenus dans le processus de paix en Angola, tels que la promulgation de la loi d'amnistie; l'achèvement du cantonnement de la police d'intervention rapide; le retrait en cours vers les casernes des Forces armées angolaises; le début de processus d'incorporation d'éléments militaires de l'UNITA dans ces forces; l'adoption d'un programme de désarmement de la population civile; et une amélioration progressive de la situation humanitaire. Nous devons reconnaître qu'il reste encore des aspects fondamentaux de la pacification du pays à mettre en oeuvre. Le cantonnement des troupes de l'UNITA dans le calendrier défini par la résolution 1055 (1996) du Conseil de sécurité et par le calendrier mis au point par la Commission conjointe n'a pas été achevé, de même qu'UNAVEM III n'a pas reçu toutes les armes, munitions et équipements militaires. De plus, dans la sphère politique, on n'enregistre pas encore de progrès tangible quant à la formation rapide du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales.

Dans l'ensemble, pour ma délégation, les perspectives politiques, militaires, économiques et sociales en Angola continuent d'être décourageantes. Tant que les parties n'auront pas mis en oeuvre les «Acordos de Paz», le Protocole de Lusaka et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et ne respecteront pas les engagements pris à Libreville, au Gabon, nous pensons qu'il n'y aura pas de solution durable au problème angolais. Nous pensons que les parties, en particulier l'UNITA, doivent manifester une volonté plus ferme de s'acquitter des engagements qu'elles ont pris afin de ne pas retarder davantage le processus de paix. Nous les exhortons donc de s'acquitter rapidement de leurs obligations et de prendre les mesures de redressement nécessaires.

L'Angola connaît une crise économique et sociale sérieuse qui requiert l'assistance immédiate des institutions financières internationales et le soutien des pays donateurs. La réhabilitation des communautés dévastées par la guerre, la reconstruction de l'économie nationale angolaise et le processus de démobilisation et de réintégration sociale des anciens combattants sont des conditions essentielles au rétablissement de la paix en Angola. Mon pays appelle donc la communauté internationale et les pays donateurs à maintenir leur soutien au processus de paix et à répondre aux besoins créés par le processus de démobilisation et de réintégration.

S'agissant d'UNAVEM III, ma délégation reconnaît que la Mission a continué d'assurer toutes ses activités de surveillance et de vérification, d'assistance aux convois humanitaires, de déminage et de réparation des routes, ainsi que de formation aux droits de l'homme pour les soldats de l'UNITA dans les zones de cantonnement. Ma délégation estime donc nécessaire la présence d'UNAVEM III dans la phase actuelle du processus de paix. Nous voterons en faveur du projet de résolution prorogeant son mandat pour trois mois supplémentaires.

Le Président : Je remercie le représentant du Honduras des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Wibisono (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation éprouve un grand plaisir à s'associer aux orateurs qui l'ont précédée pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juillet. Nous sommes certains, étant donné votre vaste expérience et vos qualités de dirigeant, que nous réaliserons de réels progrès dans les travaux du Conseil. Je tiens à vous assurer, ainsi que votre délégation, de la pleine collaboration de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions. Je voudrais également féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Nabil Elaraby, et la délégation d'Égypte, de la manière adroite dont ils ont dirigé les activités du Conseil le mois dernier.

Nous voudrions également souhaiter une sincère bienvenue au Vice-Ministre sans portefeuille de l'Angola, le Général Higino Carneiro, que nous remercions de son exposé très clair sur la situation en Angola.

Comme les autres délégations, la délégation indonésienne est très reconnaissante au Secrétaire général de son rapport complet et détaillé sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), présenté en application de la résolution 1055 (1996) en date du 8 mai 1996. Ma délégation se félicite de noter qu'UNAVEM III a contribué de façon considérable à l'application du Protocole de Lusaka et continue de jouer un rôle exemplaire non seulement dans le domaine du maintien de la paix mais dans celui de la consolidation de la paix après le conflit. À cet égard, nous voudrions rendre hommage au personnel d'UNAVEM III pour le travail ô combien louable qu'il a accompli dans des conditions difficiles, de même qu'au Représentant spécial du Secrétaire général, Me Blondin Beye, pour le dévouement avec lequel il s'efforce d'instaurer une paix durable et complète dans le pays. De même, nous nous félicitons des efforts faits par les États observateurs pour promouvoir la paix et la sécurité en Angola.

Des progrès considérables ont été faits en vue de l'instauration d'une paix durable en Angola, comme il ressort clairement des divers paragraphes du projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous sommes heureux de constater que des mesures sont prises conformément au Protocole de Lusaka. La promulgation de la loi d'amnistie, l'achèvement du cantonnement de la police d'intervention rapide et le cantonnement partiel des Forces armées angolaises (FAA) en sont la preuve. L'accord conclu entre le Président de l'Angola et le dirigeant de l'UNITA en vue de la mise en place d'un Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales tirera parti des succès enregistrés antérieurement. Dans tout ce processus, la présence d'UNAVEM III a contribué de façon importante au progrès du rétablissement de la paix en Angola par une multitude de tâches : le contrôle et la vérification du cessez-le-feu; le retrait et le cantonnement des forces armées et de la police; la garde des armes qui ont été remises; la surveillance des principaux axes routiers; l'escorte des convois humanitaires et d'autres tâches essentielles. Il est donc clair qu'UNAVEM III a dû consacrer autant d'attention à soulager les souffrances de la population civile qu'aux efforts nécessaires pour contrôler et résoudre le conflit.

Vu le rôle considérable joué par UNAVEM III en Angola, ma délégation estime que la tâche à accomplir est loin d'être achevée et qu'il reste beaucoup à faire. Le ralentissement du progrès dans l'application de certains aspects du Protocole de Lusaka, qui sont déjà considérablement en retard par rapport au calendrier fixé, constitue une source de vive préoccupation. Le cantonnement et le désarmement des troupes de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) constituent des éléments essentiels au succès du processus de paix. La délégation indonésienne convie instamment les parties à tirer parti de l'impulsion acquise dans le processus de paix avant que l'État angolais naissant ne soit confronté à de nouvelles préoccupations. À cet égard, nous tenons à rappeler aux deux parties que l'UNAVEM III doit achever sa mission d'ici à février 1997. Nous demandons donc aux parties d'accélérer le rythme dans les zones de désarmement de la population civile et l'incorporation d'éléments militaires de l'UNITA dans les FAA, et d'achever le retrait des FAA de ses positions avancées. Il est également essentiel que la qualité des armes remises par l'UNITA soit améliorée, notamment les armes lourdes, et qu'on trouve une solution au problème du nombre élevé de désertions.

Ma délégation estime que le désarmement de la population, la mise en place d'une armée nationale et la réinsertion des ex-combattants sont des mesures essentielles à l'instauration d'une paix durable et complète en Angola. Il existe déjà des signes alarmants qui témoignent d'un effondrement de la loi et de l'ordre public en Angola. Le banditisme, le pillage et les assassinats menacent le retour à la normalité dans les zones dont l'UNITA s'est retirée. Une telle situation ne fait qu'illustrer la nécessité d'étendre l'administration de l'État dans tout le pays comme il est mentionné au paragraphe 5 du projet de résolution. Il est donc nécessaire que les dirigeants politiques créent, dans les plus brefs délais, un Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales afin d'éviter toute sérieuse dégradation de la situation en Angola.

À cet égard, ma délégation souligne l'importance du paragraphe 13 du projet de résolution qui demande instamment au Gouvernement angolais et à l'UNITA de prendre toutes les mesures nécessaires pour que tous les membres élus au Parlement occupent leur siège à l'Assemblée nationale. Cela permettra le fonctionnement des mécanismes démocratiques dans le pays, ce qui permettrait d'instaurer un climat propice à la stabilité politique et à une paix véritable. Dans ce contexte, il est tout à fait clair que des émissions de propagande hostile peuvent vraiment avoir des incidences négatives sur l'esprit de réconciliation et de reconstruction nationales en Angola. Ma délégation demande donc aux parties concernées de mettre fin à ces activités, qui non seulement entravent l'application du processus de paix mais le détruisent.

La nécessité pour l'Angola de reconstituer sa structure nationale est essentielle. Cela, à notre avis, est une entreprise multiforme. Il est donc impératif que le Protocole de Lusaka soit appliqué pleinement et dans les délais prescrits afin de permettre d'établir la paix entre les parties. En outre, nous n'ignorons pas la menace que représente la pollution par les mines; donc, le déminage revêt une importance fondamentale pour le peuple angolais qui doit pouvoir retourner dans les champs et se déplacer librement dans son pays. Il va sans dire que le redressement de l'infrastructure du pays permettra indubitablement au peuple angolais de reprendre un semblant de vie normale. Les nombreuses souffrances de l'Angola, accompagnées par une profonde crise économique, ne peuvent être résolues que par la pleine mise en oeuvre du Protocole. Il est donc nécessaire que la communauté internationale continue de répondre positivement aux efforts de redressement de l'Angola, car cela constituerait une contribution vitale à une paix durable.

Néanmoins, il doit être souligné qu'une paix véritable ne peut être réalisée que si les parties elles-mêmes font preuve d'une plus grande disposition à respecter leurs engagements et à agir dans un esprit de souplesse et de compromis. Nous attendons impatiemment la rencontre entre le Président dos Santos et M. Savimbi en Angola, étant donné que cette rencontre va leur fournir l'occasion de résoudre les questions restantes et de promouvoir la confiance entre les parties.

Eu égard à ces considérations et étant donné le rôle fondamental joué par UNAVEM III s'agissant de contribuer à la mise en oeuvre du processus de paix, ma délégation est favorable à la prorogation du mandat de la Mission pour une autre période de trois mois. Par conséquent, elle votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis. Cette prorogation sera non seulement de nature à renforcer les acquis du processus de paix mais devrait être considérée comme une occasion pour les parties d'appliquer tous les accords pertinents qu'elles ont conclus elles-mêmes. Nous espérons sincèrement qu'au cours de cette période les parties auront réellement l'occasion de faire preuve de bonne volonté pour résoudre leurs propres problèmes et respecter le rôle des organisations internationales et régionales.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Indonésie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Wlosowicz (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais, pour commencer, vous exprimer mes très sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Nous avons toute confiance dans votre leadership. Je souhaite également remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Nabil Elaraby d'Égypte, pour la manière efficace et — je le souligne — agréable, dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de juin.

La guerre civile qui a ravagé l'Angola pendant les 20 dernières années est l'un des conflits internes les plus sanglants et les plus longs qu'ait connus l'Afrique. Il a dévasté ce riche et beau pays. Près d'un demi-million d'Angolais ont péri à la suite de ce conflit, et trois millions de personnes sont encore déplacées à l'intérieur du pays.

Une lueur d'espoir a toutefois brillé sur l'Angola en novembre 1994 lors de la signature du Protocole de Lusaka entre les dirigeants des parties en guerre. La communauté internationale en général avait de bonnes raisons d'être satisfaite — surtout l'ONU et, en particulier le Conseil. Après tout, c'était grâce à la position unanime, forte et active du Conseil de sécurité que les parties au conflit en Angola avaient commencé la difficile tâche de la réconciliation nationale. Il ne fait aucun doute que le Protocole de Lusaka représentait un tournant et, en même temps, un bon départ pour l'édification d'un Angola prospère et pacifique et, plus important encore, d'un Angola uni.

À la suite de la signature du Protocole de Lusaka, il est apparu clairement à la lumière des débats du Conseil de sécurité sur l'Angola que le processus de réconciliation nationale est une entreprise beaucoup plus complexe qu'on aurait pu le prédire.

Le rapport du Secrétaire général, qui présente les faits nouveaux intervenus dans la situation en Angola depuis mai 1996 et qui figure au document S/1996/503, est légèrement plus optimiste dans son ton que les rapports précédents. Malheureusement, il ne contient pas d'observations sensiblement différentes. Nous sommes heureux de noter des éléments positifs tels que la promulgation de la loi d'amnistie, l'achèvement du cantonnement de la police d'intervention rapide, certains progrès dans le casernement des troupes de l'UNITA et le commencement de l'intégration du personnel militaire de l'UNITA dans les Forces armées angolaises.

En même temps, nous sommes déçus de noter des éléments négatifs tels que le nombre élevé de désertions des zones de cantonnement, la qualité et la quantité peu satisfaisantes des armes remises par l'UNITA, l'impossibilité de cantonner le personnel de la police de l'UNITA, les retards dans le cantonnement de toutes les troupes de l'UNITA, et le retrait incomplet des troupes gouvernementales des

positions avancées. Des facteurs tels que ceux-ci ne nous permettent pas de prétendre que le processus de paix en Angola a déjà atteint le point critique où l'on ne craint plus un retour à l'état de guerre.

Nous partageons pleinement l'opinion du Secrétaire général selon laquelle les semaines à venir seront cruciales pour l'avenir de l'Angola. La première tâche importante à accomplir durant cette période est l'intégration des troupes du Gouvernement et de l'UNITA dans les Forces armées angolaises. Cela devrait aller de pair avec la démobilisation des troupes restantes et la démilitarisation de la population civile. L'étape suivante de la réconciliation nationale, à notre avis, devrait consister à créer une nouvelle dimension politique, dont la caractéristique la plus importante serait un gouvernement et une administration d'État qui se complètent et dans lesquels les deux parties seraient représentées de façon appropriée.

La bonne volonté et le plein engagement de toutes les parties concernées sont aujourd'hui plus que jamais nécessaires. Nous demandons au Gouvernement angolais, et en particulier à l'UNITA, de veiller à ce que toutes leurs déclarations et leurs engagements soient concrétisés et que les calendriers adoptés soient appliqués à temps et d'une façon appropriée.

L'Angola se trouve face à d'énormes défis économiques et sociaux tels que la reconstruction de l'économie nationale, la préparation à une éventuelle pénurie alimentaire, la réinsertion des troupes démobilisées dans la vie sociale de l'Angola et enfin, mais certainement pas le moindre, le déminage, qui continue de mettre en danger la vie et la santé des civils. La communauté internationale continuera certainement d'accorder son assistance, pourvu que le peuple de l'Angola fasse preuve de sa volonté de coopérer activement à la restauration d'une paix durable et de la stabilité dans le pays.

La communauté internationale a fait un effort concer-té pour aider l'Angola de la meilleure façon possible. UNAVEM et toutes ses phases en sont la preuve. UNAVEM, qui en est déjà à la phase III, est la plus grande opération de maintien de la paix des Nations Unies au monde. Toutefois, il doit être clair que la présence d'UNAVEM en Angola ne peut être justifiée que s'il y a des progrès visibles dans le processus de réconciliation nationale.

Aujourd'hui nous allons proroger le mandat d'UNAVEM III pour une période de trois mois supplémentaires. Notre délégation espère vivement que la présence d'UNAVEM III sera utilisée d'une façon efficace et appropriée par les dirigeants et le peuple de l'Angola, qui ont eu la possibilité de revenir rapidement à la normale. Il ne faut pas manquer cette occasion.

Le Président : Je remercie le représentant de la Pologne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1996/536.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Botswana, Chili, Chine, Égypte, France, Allemagne, Guinée-Bissau, Honduras, Indonésie, Italie, Pologne, République de Corée, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1064 (1996).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations après le vote.

M. Inderfurth (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous exprimer les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juillet et vous assurer de notre entière coopération. Je voudrais également exprimer la reconnaissance de ma délégation à l'Ambassadeur Elaraby et à la délégation égyptienne pour la manière excellente dont ils ont dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de juin.

Enfin, qu'il me soit permis de souhaiter la bienvenue à la délégation angolaise qui s'est jointe à nous aujourd'hui au Conseil en la personne du Ministre Carneiro.

Les États-Unis sont fermement engagés envers le processus de paix angolais, processus dont nous pensons qu'il donnera aux Angolais l'occasion d'édifier une nation solide, prospère, unie, démocratique et pacifique. La résolution que nous venons d'adopter montre que le Conseil de sécurité partage cet engagement. Nous nous félicitons des progrès réalisés à ce jour, et nous trouvons encourageant que le processus avance. Cependant, comme d'autres membres du Conseil, nous regrettons que cette mise en oeuvre soit encore en retard, alors que des mesures importantes restent à prendre. Il est essentiel de réaliser des progrès

rapides, notamment dans des domaines vitaux tels que la démobilisation, la réinsertion et le déminage.

Une évolution réelle a été enregistrée depuis le renouvellement du mandat le 8 mai. Au cours de ces huit semaines, nous avons vu la promulgation d'une loi d'amnistie; la conclusion d'un accord entre les Forces armées angolaises et l'UNITA sur l'intégration militaire; l'entrée de l'avant-garde des officiers de l'UNITA dans les Forces armées angolaises; le cantonnement de 17 000 troupes supplémentaires, ce qui porte le nombre des soldats enregistrés à plus de 50 000; trois cérémonies de destruction de mines terrestres; le cantonnement de la police d'intervention rapide du Gouvernement; de nouveaux retraits des Forces armées angolaises dans les casernes; le lancement d'un plan de désarmement de la population civile; de bons progrès dans les discussions entre le Gouvernement et l'UNITA sur la réforme constitutionnelle; la fermeture de huit sites de cantonnement de l'UNITA; et la levée de certains points de contrôle. Il est clair que certaines de ces mesures sont incomplètes, mais un mouvement important a été enregistré dans le bon sens. Ce sont là des mesures importantes sur la voie de la paix pour le peuple de l'Angola.

Qu'il me soit permis pendant un moment de me concentrer sur une phase essentielle du processus de paix, à savoir la démobilisation. Le cantonnement des troupes de l'UNITA doit bientôt prendre fin — ce mois-ci — et une démobilisation rapide et ordonnée doit commencer pour maintenir la confiance dans le processus de paix. Environ 67 000 soldats du Gouvernement et de l'UNITA doivent être démobilisés, lesquels soldats, on le comprend, sont inquiets et angoissés quant à leur avenir. Ces soldats peuvent faire beaucoup pour contribuer au processus massif de reconstruction.

Les autorités angolaises et la communauté internationale doivent veiller à ce que l'énergie et le talent considérables de ces soldats démobilisés soient convenablement développés et utilisés. Un soutien international est essentiel pour veiller à ce que la démobilisation et la réintégration des anciens combattants s'effectuent de façon rapide. Avec nos partenaires de la communauté internationale des donateurs, nous sommes décidés à contribuer à la démobilisation complète des troupes du Gouvernement et de l'UNITA, mais seuls 10 millions de dollars sur les 42 millions requis pour la première année du processus de démobilisation et de réinsertion ont été reçus. Nous demandons aux autres États Membres d'accorder toute leur attention à cette exigence urgente. Les combattants démobilisés doivent véritablement s'investir dans l'Angola de la paix; ils doivent être convaincus qu'il existe véritablement une «vie après Lusaka».

La résolution d'aujourd'hui appelle à juste titre l'attention sur la tâche urgente du déminage. Le déminage est essentiel pour permettre la libre circulation des personnes et des biens dans tout l'Angola, et donc crucial pour les efforts de démobilisation et de reconstruction. Nous encourageons les parties à accroître encore leurs efforts dans toutes les phases du processus de déminage. Nous nous félicitons des trois cérémonies de destruction des mines terrestres, une par le Gouvernement et deux par l'UNITA. Nous continuons de penser qu'une cérémonie conjointe de destruction de mines terrestres aurait une incidence immense sur la psychologie des Angolais, en donnant de nouvelles assurances qu'après deux décennies de guerre une ère nouvelle de paix et de réconciliation nationale est sur le point de faire son apparition.

Les mois à venir revêtiront une importance capitale pour le processus de paix. À mesure que ce dernier avance et que se rapproche la date, en février 1997, à laquelle UNAVEM doit terminer sa mission, les tâches deviennent plus ardues, les enjeux montent et la volonté politique nécessaire de l'une et l'autre parties ne doit pas vaciller. Le Gouvernement et l'UNITA, au sein d'une Commission conjointe, sont convenues d'un calendrier pour les mesures à entreprendre en juillet. Le Conseil de sécurité va suivre de près les actions entreprises par les parties afin de veiller à ce que chaque partie respecte ses obligations. Les troupes de l'UNITA qui doivent faire partie des forces armées unifiées doivent être sélectionnées et, en même temps que les officiers de l'UNITA, elles doivent être intégrées à la nouvelle armée conjointe. Nous avons été alarmés d'apprendre ce matin qu'il semble que des perturbations aient eu lieu dans le processus de sélection qui venait de commencer peu de jours auparavant. Nous espérons que les deux parties feront preuve de tout l'engagement, de toute la volonté politique et de toute la souplesse nécessaires pour remettre sans retard sur les rails le processus d'intégration des troupes de l'UNITA dans les Forces armées angolaises.

La création d'une armée conjointe et la démobilisation des troupes qui ne seront pas sélectionnées pour en faire partie constitueront la pierre angulaire sur laquelle s'édifiera la confiance essentielle pour l'avenir de l'Angola. Une autre mesure cruciale sera l'instauration d'un Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales. Nous comprenons pleinement que ces mesures ne sont pas faciles à prendre, mais elles doivent être prises, non seulement pour respecter des obligations formelles mais pour cimenter la confiance que les parties ont édifiée au cours des 18 derniers mois.

Des divergences d'opinions peuvent survenir, et des actions peuvent être mises en doute, mais toute difficulté doit être résolue par des moyens pacifiques et par le dialogue. Avec la volonté politique nécessaire, dans le climat actuel d'une coopération croissante, les mesures requises peuvent être prises dans les délais convenus par les deux parties. Nous nous attendons pleinement à saluer la formation d'un nouveau Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales et le caractère irréversible du processus de paix, durant la période actuelle du mandat sur lequel porte la résolution adoptée aujourd'hui par le Conseil de sécurité.

Je voudrais conclure en félicitant le Représentant spécial du Secrétaire général, Me Beye, le Commandant de la Force d'UNAVEM et tout le personnel d'UNAVEM III pour leur dévouement et leur travail courageux au service de la paix. Le processus de paix ne serait pas là où il en est aujourd'hui sans eux. Nous sommes également reconnaissants aux pays qui fournissent généreusement des effectifs à la force d'UNAVEM.

Le Président : Je remercie le représentant des États-Unis d'Amérique des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Le Conseil de sécurité est saisi régulièrement de la question de l'Angola. Pour la première fois, nous constatons, ainsi que le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport, que de réels progrès ont été réalisés dans la mise en oeuvre du processus de paix. La paix est en train de devenir en Angola véritablement crédible.

Il convient en premier lieu d'en féliciter le Gouvernement angolais, qui a progressé avec célérité dans la mise en oeuvre des obligations qui lui incombaient, notamment pour ce qui concerne la loi d'amnistie, la libération des prisonniers, le cantonnement de la police d'intervention rapide ou encore le lancement récent du programme de désarmement de la population civile. Il convient tout autant d'accueillir favorablement les efforts réalisés par l'UNITA pour ce qui concerne le cantonnement de ses troupes. La résolution que nous venons d'adopter tient compte de ces évolutions positives. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes prononcés en sa faveur.

Pour autant, il reste encore beaucoup à faire. En premier lieu, il est tout à fait indispensable que le cantonnement des troupes de l'UNITA soit achevé au plus vite. Ce cantonnement ne deviendra véritablement crédible que lorsque l'UNITA aura rendu ses armes lourdes et que toutes les troupes auront été démobilisées. En même temps, il est évident que ce cantonnement n'a de sens que s'il existe une réelle possibilité pour les anciens combattants d'être intégrés dans les Forces armées angolaises ou encore d'être réinsérés rapidement et efficacement dans la vie civile. C'est la raison pour laquelle il est fondamental que l'intégration et la réinsertion des combattants démobilisés soient menées promptement.

Il est également tout à fait essentiel que la réconciliation nationale soit progressivement consolidée et que, dans cet esprit, un Gouvernement d'unité soit rapidement formé. Nous comprenons que la question de la vice-présidence qui devrait revenir à M. Savimbi constitue la clef de voûte de toute cette négociation. Nous espérons donc que la réunion entre le Président dos Santos et M. Savimbi, qui doit se tenir début août en Angola, portera ses fruits.

Il importe en effet que les parties comprennent que les Nations Unies ne seront pas présentes indéfiniment en Angola. Il est clair qu'UNAVEM devra commencer à quitter le pays comme prévu en février 1997. Pour cette raison, il est nécessaire que les ex-belligérants surmontent au plus vite et dans l'intérêt du plus grand nombre les dernières difficultés et que la communauté internationale appuie les efforts de réhabilitation économique qui sont nécessaires en Angola pour assurer à ce pays une stabilité et un développement durables.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a plus d'orateurs pour cette séance. Le Conseil de sécurité a donc achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 19 heures.